

DOCUMENT PUBLIC

*Notice d'explication des divers champs
de la base de données sur les anciens sites
industriels et activités de service (BASIAS)*

Etude réalisée dans le cadre des actions de Service public du BRGM 96-F-304 et 97-F-108

octobre 1997
R 39658

Mots clés : Notice, Utilisation, Base de données, BASIAS, Anciens sites industriels, Activités de service.

En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante :

BRGM (1997) - Notice d'explication des divers champs de la base de données sur les anciens sites industriels et activités de service (BASIAS). Rapp. BRGM R 39658, 94 p., 26 fig., 4 ann.

© BRGM, 1997, ce document ne peut être reproduit en totalité ou en partie sans l'autorisation expresse du BRGM.

Synthèse

A la demande du ministère de l'Environnement, la structure de la base de données relative aux anciens sites industriels et activités de service (BASIAS) a été élaborée par le BRGM dans le cadre de sa mission de service public (fiches programmes 96-F-304 et 97-F-108).

Pour répondre à une contrainte de confidentialité et à une contrainte technique imposées par le logiciel ACCESS sous lequel cet applicatif est développé, la fiche de saisie est organisée selon un système de pages qui peuvent être ouvertes et fermées à la demande.

Les objectifs de cette base sont de trois ordres :

- 1 - archiver et conserver des données sur les sites industriels ;
- 2 - utiliser ces données dans un système d'information géographique (SIG) ;
- 3 - permettre, à partir des critères proposés par la note DPPR/SEI du 17/04/1996, la sélection des sites, parmi ceux qui n'ont plus d'activité industrielle, sur lesquels un diagnostic initial devrait être envisagé.

Le nombre important des champs de cette base permet d'enregistrer l'information dans la mesure où elle est trouvée au cours du dépouillement des différentes sources d'information (archives, cartes,...) ; à défaut, il est exclu, dans cette étape d'inventaire régional, de la rechercher spécifiquement pour chaque site. Cette recherche détaillée étant du ressort du diagnostic initial, elle sera réservée aux sites qui en feront l'objet dans une étape post-inventaire.

Il faut donc souligner le caractère évolutif de l'instruction de BASIAS ; cependant pour satisfaire aux objectifs 2 et 3, un certain nombre d'informations est nécessaire dès ce stade, notamment :

- n° d'identification ;
- l'adresse précise ;
- les coordonnées du point choisi pour localiser le site ;

- la carte géologique concernée ;
- l'activité industrielle (selon le code NAF) ;
- le groupe de cette activité (selon la note DPPR/SEI) ;
- le type de réaménagement projeté ou déjà réalisé ;
- les cibles potentielles captant des eaux superficielles ou souterraines, pouvant être atteintes par d'éventuelles pollutions émanant du site ;
- la vulnérabilité du milieu aquifère souterrain ;
- les références des dossiers consultés.

Il faut également instruire la page "définition des classes de sélection" dont l'objectif est de pouvoir proposer aux maîtres d'ouvrage des listes de sites, parmi ceux qui n'ont plus d'activité industrielle, qui nécessitent de leur part une vigilance plus au moins accrue en fonction de la classe dans laquelle ils se trouvent.

Cette grille de tri permet de répartir les sites dans les classes 2, 3, 4, 5B, 5A, 6, 7, et 8, chacune définissant un ordre de priorité croissant, afin de distinguer ceux des sites sur lesquels un diagnostic initial serait nécessaire. D'autres paramètres, tel que "accidents", "pollutions déjà connues", ou "importance de l'activité", peuvent servir à hiérarchiser les sites les uns par rapport aux autres au sein d'une même classe, mais cette démarche est laissée à l'appréciation du comité de pilotage.

Il faut retenir que ce classement résulte des informations connues à une date précise ; tout complément de données, notamment sur un projet de réaménagement, peut donc faire changer le site de classe.

L'esprit dans lequel cette base de donnée doit être instruite, est détaillée dans le premier chapitre "Recommandations préliminaires". Il consiste à instruire un certain nombre de critères indispensables, ainsi que d'autres rubriques très utiles à ne pas laisser passer lorsqu'elles apparaissent dans un dossier.

Les autres chapitres expliquent le contenu des champs de chacune des pages de saisie.

Sommaire

Introduction	9
1. Recommandations préliminaires.....	11
2. Première page de saisie	15
3. Deuxième page de saisie relative à l'identification du site	21
3.1. Autres identifiants.....	21
3.2. Modificateur(s) de la fiche.....	22
4. Troisième page de saisie relative à la localisation du site	25
4.1. Autres communes	26
4.2. Cartes et plans.....	27
5. Quatrième page de saisie relative aux propriétaires du site	29
5.1. Propriétaires.....	30
5.2. Cadastre	30
6. Cinquième page de saisie relative aux activités du site	33
6.1. Historique de l'activité.....	34
6.2. Exploitants.....	36
6.3. Accidents et/ou pollution.....	37

7. Sixième page de saisie relative à l'utilisation actuelle du site et/ou aux éventuels projets de réaménagement	39
Utilisateurs actuels.....	40
8. Septième page de saisie relative aux informations de type environnemental.....	43
9. Huitième page de saisie concernant la définition des classes de sélection	47
10. Neuvième page de saisie relative aux études et actions	51
11. Dixième page de saisie concernant la bibliographie utilisée.....	53
12. Onzième page de saisie relative à la synthèse de la fiche	55

Liste des annexes

Ann. 1 - Lexiques n° 1 à 28 (sauf n°12 et 13)	57
Ann. 2 - Lexique n° 12 : Code NAF.....	65
Ann. 3 - Lexique n° 13 : Code produit	81
Ann. 4 - Note DPPR/SEI du 17 avril 1996, relative aux critères de sélection de sites nécessitant un diagnostic initial.....	87

Liste des figures

Fig. 1 - Présentation de BASIAS	15
Fig. 2 - Page du menu principal	16
Fig. 3 - Fonction à utiliser pour la recherche de sites voisins	17
Fig. 4 - Première page de saisie	18
Fig. 5 - Deuxième page de saisie relative à l'identification du site	20
Fig. 6 - Page intercalaire pour les autres identifications du site.....	22
Fig. 7 - Page intercalaire concernant les noms des modificateurs	23
Fig. 8 - Troisième page de saisie relative à la localisation du site	26
Fig. 9 - Feuille intercalaire pour les autres communes concernées.....	27
Fig. 10 - Feuille intercalaire pour les cartes et plans consultés.....	28
Fig. 11 - Quatrième page de saisie relative aux propriétaires du site.....	29
Fig. 12 - Feuille intercalaire concernant la succession des divers propriétaires	30
Fig. 13 - Feuille intercalaire concernant les références cadastrales	31
Fig. 14 - Cinquième page de saisie relative aux activités du site.....	33
Fig. 15 - Page intercalaire concernant l'historique de l'activité.....	34
Fig. 16 - Page intercalaire relative aux produits utilisés ou générés, pour chaque activité du site.....	36
Fig. 17 - Page intercalaire relative aux exploitants du site	37
Fig. 18 - Page intercalaire relative aux accidents et/ou pollution, imputables sur le site	38
Fig. 19 - Sixième page de saisie relative à l'utilisation actuelle du site et/ou aux éventuels projets de réaménagement	39
Fig. 20 - Page intercalaire concernant les utilisateurs.....	41
Fig. 21 - Septième page de saisie concernant les données de type environnemental	44
Fig. 22 - Exemples de quelques zones d'intérêt ou de contrainte.....	46
Fig. 23 - Huitième page de saisie concernant la définition des classes de sélection.....	48
Fig. 24 - Neuvième page de saisie relative aux études et actions déjà réalisées.....	51
Fig. 25 - Dixième page de saisie concernant la bibliographie	53
Fig. 26 - Onzième page de saisie relative à la synthèse de la fiche	55

Introduction

L'inventaire historique régional constitue la première phase de toutes les actions à mener dans le cadre de la gestion et du traitement des sites pollués. L'organisation logique de ces actions a été mise en place suite à la circulaire du Ministère de l'Environnement du 3 décembre 1993. L'inventaire historique régional est censé recenser les sites qui ont été le lieu d'au moins une activité à caractère industriel, à savoir les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), ainsi que certaines activités de services, notamment stations services et éventuellement pressings. A ce stade, très amont, de la démarche nationale, il ne faut parler que de pollution potentielle, car rare sont les sites où une pollution est déjà connue.

Le nombre très important des sites susceptibles d'être recensés au cours d'un inventaire historique régional des anciens sites industriels, plusieurs centaines, voire plusieurs milliers par département, a nécessité la mise en place d'un fichier informatisé ainsi qu'une fiche signalétique de saisie homogène et identique pour toutes les régions.

A la demande du ministère de l'Environnement, la structure de cette base de données a été élaborée par le BRGM dans le cadre de sa mission de service public (fiches programme 96-F-304 et 97-F-108).

La structuration de la fiche de saisie a dû répondre à deux impératifs :

- une contrainte technique imposée par le logiciel ACCESS, sous lequel est développée BASIAS, qui limite le nombre de champs de chaque table de la fiche de saisie. Celle-ci n'a donc pas pu être présentée sous la forme d'une unique feuille déroulante ;
- une contrainte de confidentialité imposée par le fait que certaines données contenues dans BASIAS sont d'ordre privé (noms d'exploitants, propriétaires ...), ce qui implique une déclaration obligatoire auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL). Les données à caractère privé contenues dans cette base pouvant être soumises à un accès réservé, un système de verrou était nécessaire sur certaines informations. La déclaration de cette base de données par le Ministère de l'Environnement est en cours depuis mai 1997. Dans l'attente de l'avis de la CNIL, il est recommandé d'être très prudent sur la diffusion des informations contenues dans BASIAS.

Ces contraintes ont engendré une fiche de saisie organisée selon un système de pages qu'il faut ouvrir et fermer à la demande. Pour la consultation, certaines resteront verrouillées et ne seront accessibles qu'à certains consultants.

Le contenu de la fiche de saisie a été élaboré à partir de fiches régionales préexistantes (anté 1996) proposées par les comités de pilotage régionaux des régions Rhône-Alpes, Bourgogne et Languedoc Roussillon, elles-mêmes inspirées de la fiche du Bureau

d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles (BARPI), relative aux sites pollués connus (inventaire 1994), et de la fiche utilisée par le CNRS/CRESAL pour le dépouillement des archives départementales.

Les diverses rubriques ont été adaptées de façon à satisfaire les objectifs de BASIAS qui sont de trois ordres :

- 1 - archiver des données sur les sites industriels,
- 2 - utiliser ces données dans un système d'information géographique (SIG),
- 3 - permettre la sélection des sites prioritaires devant faire l'objet d'un diagnostic initial, à partir des critères retenus par la note DPPR/SEI du 17/04/1996.

Le premier chapitre de cette notice rappelle l'esprit dans lequel cette base de données doit être instruite et souligne les points nécessaires sans lesquels les objectifs 2 et 3 ne pourraient être atteints.

Les autres chapitres (n°2 à 12) de la notice expliquent le contenu des champs de chacune des pages de saisie apparaissant à l'écran.

Au sein de chaque écran la navigation pour passer d'un champ à l'autre se fait par la touche "tabulation". Une fenêtre, à lire en bas de l'écran, indique la nature de ce qu'il faut saisir dans le champ courant.

Il est rappelé que pour faire tourner BASIAS il faut au moins 12 MO, cependant 16 MO sont préférables.

Le transfert des données de BASIAS vers MAPINFO est possible, prière de se renseigner auprès du département C3G à BRGM/Orléans. Un mode opératoire Qualité est sur le point d'être édité pour la consultation des autres bases du BRGM exploitables à partir de MAPINFO.

1. Recommandations préliminaires

Devant le nombre très importants des sites susceptibles d'être retenus au cours de l'inventaire, il est utopique de vouloir instruire tous les champs de la fiche de saisie.

Le nombre important de ces champs est nécessaire pour permettre d'engranger l'information, dans la mesure où elle est trouvée au cours du dépouillement des archives. Dans ce cas, il faut évidemment la retenir et la consigner, ainsi que les références du dossier la contenant ; mais à défaut il est exclu, dans cette étape, de la rechercher spécifiquement si elle ne figure pas dans les dossiers consultés. L'instruction de toutes les rubriques d'une fiche ne peut être envisagée qu'au fil du temps.

Il faut toutefois souligner que pour satisfaire aux objectifs n° 2, d'utilisation dans un SIG, et n° 3, de sélection des sites sur lesquels une étude de sol pourrait être prioritaire, un certain nombre d'informations est absolument nécessaire.

Ces rubriques indispensables sont listées et commentées ci-après. Elles sont accompagnées des rubriques très utiles, notées "si possible", à ne pas laisser passer lorsqu'elles apparaissent dans un dossier.

→ Dans le chapitre "Identification du site" :

- le n° d'identification,
- la raison sociale (si possible).

→ Dans le chapitre "Localisation" :

- l'adresse précise (commune et numéro de rue) qui permettra de localiser le site sur une carte à 1/25 000 par l'intermédiaire d'un plan communal (PTT, Blay, Ravet-Anceau, etc.) ;
- les cartes et plans anciens (si possible) avec leurs références pour permettre de localiser rapidement le site sur une carte actuelle à 1/25 000 ;
- les coordonnées (x et y) qui seront calculées dans le réseau Lambert local, après avoir situé le site sur une carte à 1/25 000. Ces coordonnées permettront l'exploitation des données par un système d'information géographique (SIG) ;
- la carte géologique concernée qui devra être consultée lors de la recherche des critères environnementaux.

→ Dans le chapitre "Propriété" :

- les **cadastres** (si possible) et leurs références, ces documents pourront donner des indications sur les adresses, sur les surfaces bâties ou non, et sur les propriétaires (à la date du cadastre).

→ Dans le chapitre "Activité" :

- l'**activité industrielle** pratiquée sur le site, selon le cadre NAF à préciser dans le détail (ex : DG28.a, qui est du 1^{er} groupe, et pas seulement DG28, qui peut être du 1^{er} ou du 2^{ème} groupe) ;
- le **groupe** (selon la note DPPR/SEI) dans lequel se place cette activité ;
- les **produits et quantités** utilisés ou générés (s'ils sont mentionnés dans les dossiers consultés) ;
- les éventuels **accidents ou pollutions** (si possible) ;
- l'**importance de l'activité** (si possible) en terme de statut réglementaire actuel (déclaration, autorisation, redevance annuelle) ou ancienne (1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} classe) ou en terme de taille et du nombre d'employés à consigner dans le champ "autres infos" ;
- le site est-il **en activité ou non** ? (si possible).

→ Dans le chapitre "Utilisation du site et projet" :

- **type de réaménagement** pour les sites sur lesquels une réutilisation de l'espace a été constatée (cas des sites déjà réaménagés) ;
- **projet de réaménagement et maître d'ouvrage** (si possible) pour les sites en friche.

Ce chapitre, tout comme le chapitre "Environnement", sert d'argumentaire destiné à justifier les notes données dans le chapitre concernant les classes de sélection.

→ Dans le chapitre "Environnement"

Les premiers tests de saisie ont montré la nécessité de clarifier "l'esprit" de ce chapitre.

Il ne s'agit pas ici de transférer dans BASIAS toutes les données de la base ORACLE relative aux informations sur le sous-sol (BSS, ONQES, ...) archivées au BRGM. Ces données seront de toute façon consultables, à terme, par un système d'information géographique SIG, par exemple MAPINFO, qui permettra de les croiser avec les données de BASIAS sur les sites industriels; il est donc exclu d'envisager la saisie exhaustive de ces détails dans BASIAS.

Il ne s'agit pas non plus de faire une étude détaillée de la vulnérabilité des eaux à une pollution éventuellement imputable à chacun de ces sites.

Au cours de cette étape d'inventaire régional, il n'est donc pas concevable de vouloir instruire absolument chacun des champs existants dans ce chapitre de la fiche de saisie. Cela sera fait ultérieurement dans une deuxième phase et uniquement pour les sites sélectionnés qui feront l'objet d'un diagnostic initial.

Les documents consultables pour instruire ce chapitre sont les SDAGE et SAGE (cf. note DPPR/SEI/BPSE du 17/04/1996 sur les critères de sélection pour les diagnostics initiaux). D'autres documents à caractère synthétique peuvent aussi être utilisés s'ils existent, notamment les cartes de vulnérabilité, les cartes piézométriques, les cartes de situation des captages AEP et des périmètres de protection ainsi que les cartes géologiques.

Pour pouvoir mettre en oeuvre la grille de tri permettant de sélectionner les sites qui feront l'objet d'un diagnostic initial, il faut surtout s'attacher dans ce chapitre à :

- vérifier si les eaux superficielles en aval du site sont localement utilisées pour la baignade, par des piscicultures et conchylicultures, ou pour une alimentation en eau potable; il s'agit ici de retenir la notion de cible, sensible ou assimilée (cf. DIREN, AE, Office du tourisme) ;
- vérifier si les eaux souterraines sont utilisées pour l'alimentation en eau potable à la faveur d'un captage avec ou sans périmètre de protection → notion de cible, sensible ou assimilée (cf. DDASS, DDAFF) ;
- et à défaut de cible potentielle, apprécier sommairement la vulnérabilité des formations sous le site (terrains superficiels et substratum) en terme de perméabilité et du caractère aquifère ou non de ces formations.

En résumé ce chapitre, tout comme le chapitre "utilisation du site et projet", sert d'argumentaire destiné à justifier les notes données dans le chapitre suivant concernant les classes de sélection.

→ Dans le chapitre "Définition des classes de sélection" :

- les rubriques "sensibilité/vulnérabilité du milieu" et "type de réaménagement" doivent être notées selon les critères proposés par la note SEI du 17 avril 1996.

→ Dans le chapitre "Etudes et actions" :

- si des études ont été réalisées, rappeler (si possible) les références pour les retrouver plus facilement lors des phases ultérieures. Un résumé et les principaux résultats peuvent être consignés dans les champs correspondants.

→ Dans le chapitre "Bibliographie"

- les **références de tous les dossiers exploités** dans chaque source d'information consultée sont indispensables.

Une remarque toute particulière doit être soulignée concernant les dates. Il s'agit d'un inventaire historique régional ; les dates sont donc importantes. Elles apparaissent à plusieurs reprises au cours des diverses pages de la saisie et il faut s'attacher à les noter .

Pour l'instruction de ces champs "date", hors ceux qui s'incrémentent automatiquement, la consigne suivante sera désormais retenue :

- si la date n'est pas connue, le champ date sera 01/01/1111 ; il s'affichera par défaut dans une prochaine version de BASIAS;
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative peut cependant être établie dans une succession d'activité, d'exploitants, de propriétaires, etc, le champ date sera instruit successivement de la façon suivante : 01/01/1111,
01/01/1112
01/01/1113
etc.
- si l'année seule est connue, elle sera saisie par convention : 01/01/année précise ;
- si la date est connue précisément, elle sera alors saisie avec précision : jour/
mois/année ;

Dans chacun des chapitres, un champ libre "commentaires" est disponible pour consigner toute information particulière pour laquelle un champ spécifique n'existerait pas dans ledit chapitre. Pour aller à la ligne dans ce champ "commentaire" il faut faire Ctrl + Entrée.

2. Première page de saisie

Sur la page d'accueil de BASIAS (cf. fig. 1), la fonction "Administration" permet d'envisager plusieurs postes de saisie dans un même SGR en prenant soin de réserver une séquence de numéros spécifiques pour chaque poste. Les différentes saisies doivent être ensuite fusionnées au sein du SGR, cela revient à un "append", avant la consolidation nationale. La fusion est aisée à condition de bien donner le chemin d'accès des différents postes.

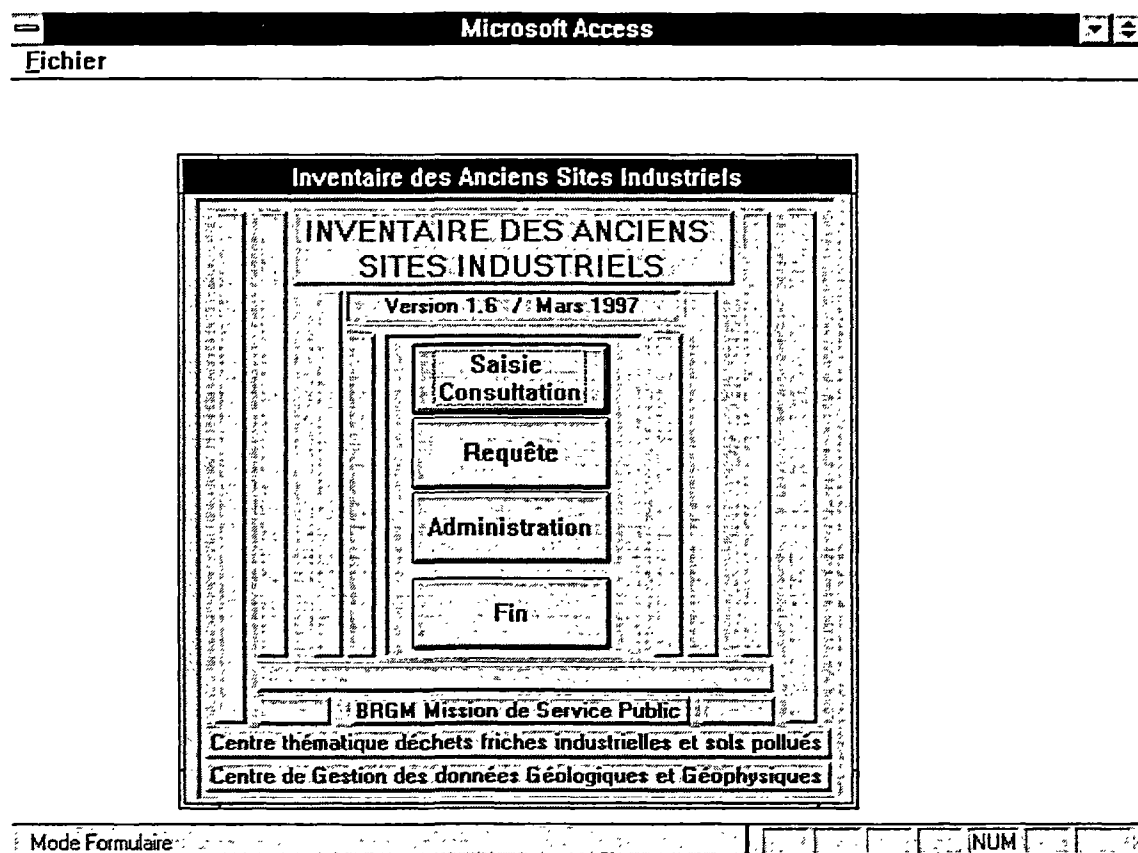


Fig. 1 - Présentation de BASIAS.

La fonction "requête" permet d'interroger la base de données et de lister les sites répondants aux critères demandés.

Ces requêtes peuvent être faites à partir de certains champs. Actuellement, il est possible de compléter ou modifier le contenu des champs libres, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas associés à un lexique, sous réserve que la fonction "valeur distincte" ne soit pas sélectionnée ; les modifications sont alors directement enregistrées sur la fiche du site concerné.

La touche "fin" permet de fermer l'application BASIAS. L'enregistrement des données saisies se fait automatiquement.

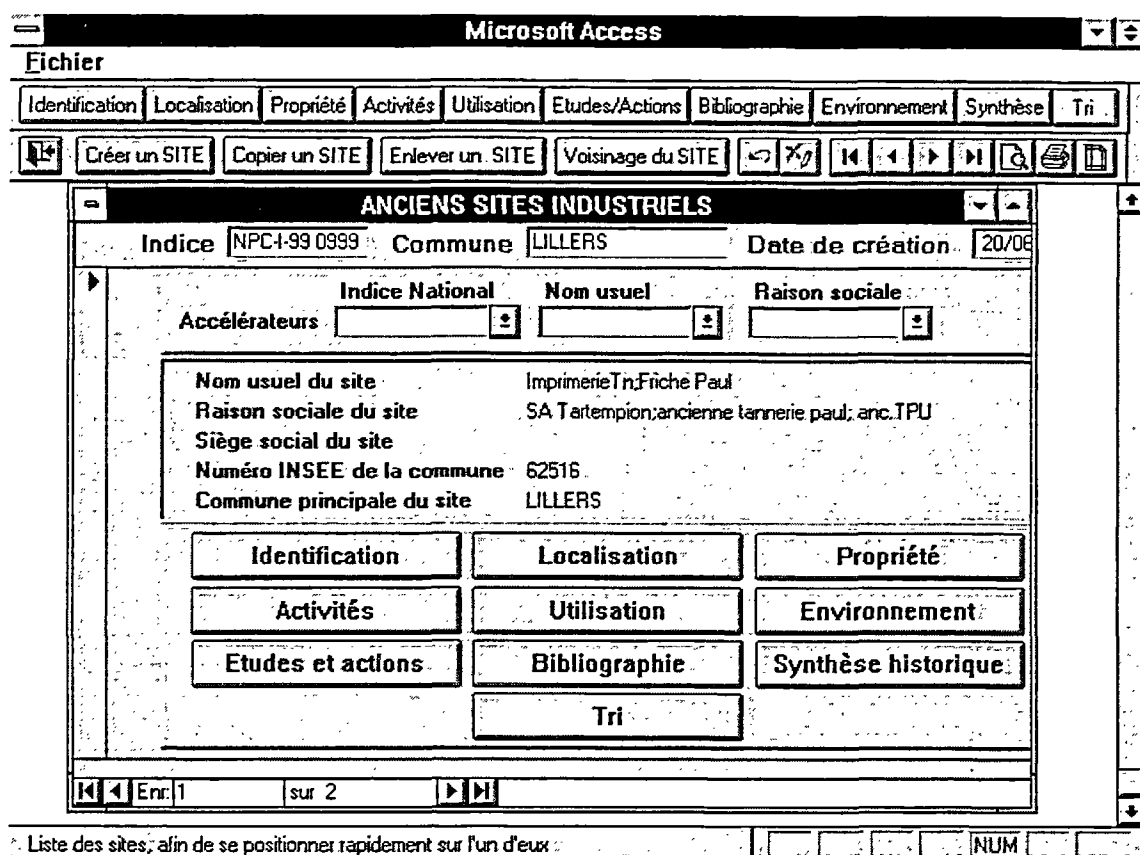


Fig. 2 - Page du menu principal.

La touche "Saisie, Consultation" permet d'afficher le menu principal de BASIAS (cf. fig. 2). Rien ne peut être saisi sur cette page, mais la fonction "Accélérateur de recherche" permet de retrouver et d'afficher une fiche de site, afin de la corriger ou de la copier.

Il y a désormais 3 accélérateurs de recherche indépendants : N° d'identification, nom usuel et raison sociale.

Le nom usuel peut ne pas être connu ou ne pas exister.

Lorsqu'on clique sur un chapitre, le chapitre précédent se ferme automatiquement et les informations sont enregistrées automatiquement.

Une autre fonction "voisinage du site", figurant dans la barre d'outil, permet aussi de rechercher les sites se trouvant à proximité, dans un périmètre donné (cf. fig. 3), de celui que l'on veut créer ou qui est en cours de saisie et ainsi choisir une fiche où de nombreuses caractéristiques seront identiques. La duplication de cette fiche peut permettre un gain de temps en évitant de ressaisir toutes les rubriques. Cette fonction "voisinage" ne

peut cependant être mise en oeuvre que dans la mesure où les coordonnées ont déjà été saisies.

Cette fonction peut être sollicitée à partir de tous les chapitres de BASIAS se trouvant dans la barre d'outil.

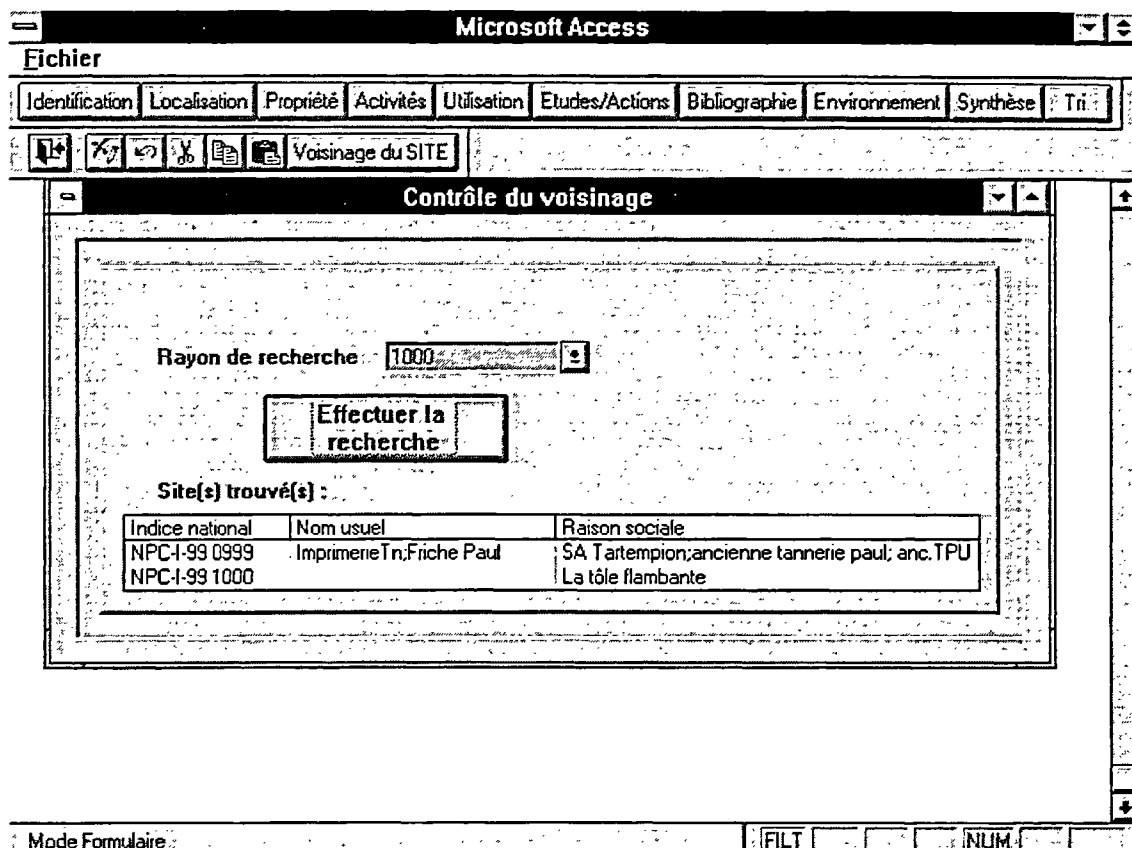


Fig. 3 - Fonction à utiliser pour la recherche de sites voisins.

La fonction "copier un site", dans la barre d'outil en haut de l'écran, permet la duplication d'une fiche existante pour s'en servir comme base de création d'un autre site proche ou similaire. Il faut cependant, prendre soin de corriger et mettre en conformité tous les champs spécifiques au nouveau site créé, c'est-à-dire toutes les informations différentes de celles du site copié.

Pour pouvoir commencer la saisie d'une fiche vierge, il faut activer la fonction "créer un site" se trouvant dans la barre d'outil.

La première page de saisie s'affiche alors à l'écran (cf. fig. 4). Elle comporte des informations indispensables à la création d'une fiche. Certaines de ces informations se retrouveront automatiquement et successivement dans le bandeau de têtes des autres pages

de saisie, sur la page du menu principal et dans les chapitres "Identification", "Localisation" et "Bibliographie".

The screenshot shows a Microsoft Access window titled "Microsoft Access" with a menu bar containing "Fichier" and a toolbar with icons for navigation and a button labeled "Voisinage du SITE". The main window is a form titled "Création d'un nouveau site". The form has the following fields and controls:

- Indice départemental**: A text input field.
- Date de création**: A date input field containing "30/07/1997".
- Créateur de la fiche**: A text input field.
- Liste des sites existants**: A button next to the "Créateur de la fiche" field.
- Etat de connaissance**: A dropdown menu.
- Commune principale**: A dropdown menu.
- Numéro INSEE**: A dropdown menu.
- Zone Lambert**: A dropdown menu.
- X**: A text input field containing "0".
- Y**: A text input field containing "0".
- Sources d'information**: A text area.

At the bottom of the form are two buttons: "Créer" and "Annuler". Below the form, a status bar contains the text "Indice départemental qui permet d'identifier un site" on the left and "NUM" on the right.

Fig. 4 - Première page de saisie.

Ces informations sont :

l'Indice départemental : c'est le numéro d'identification du site. Il doit être entré manuellement; s'il existe déjà, le doublon sera refusé automatiquement.

Il est composé des trois lettres définissant la région de saisie, de la lettre I (comme Industrie et Inventaire), du numéro du département concerné, suivi d'un numéro séquentiel dans le département (1 à n). La lettre I permet de différencier ce numéro d'identification de celui des sites pollués connus inventoriés par le BARPI (Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles).

Exemple : NPC-I-59 0001 → taper seulement 59 0001.

La date de création de la fiche : elle s'inscrit automatiquement.

Le créateur de la fiche : c'est le nom de la personne qui saisie.

L'état de connaissance : le lexique n° 1 (cliquer sur la flèche) propose trois cas possibles.

La commune principale : c'est celle qui figure dans l'adresse du site. Le lexique n° 2 (cliquer sur la flèche) propose les noms des communes dont la liste est désormais donnée par région/SGR.

Le numéro INSEE de la commune : le lexique n° 3 (cliquer sur la flèche) propose automatiquement le n° INSEE de la commune retenue (vérifier qu'il commence bien par le n° du département concerné).

La zone Lambert : le lexique 4 (cliquer sur la flèche) propose les quatre zones Lambert couvrant la France ainsi que la zone Lambert II étendue.

Les coordonnées X et Y : elles doivent être tapées en mètre par rapport à la zone Lambert choisie. La transformation en Lambert II étendue se fait automatiquement. Lors de la saisie de l'ordonnée (Y), il ne faut pas taper le premier chiffre qui correspond à la zone Lambert dans laquelle se trouve le site, sauf pour ceux qui saisissent directement en Lambert II étendu.

Au moment de la saisie des premières informations d'archives, ces coordonnées ne sont pas encore connues ; on peut envisager dans ce cas de noter $x = 1$ et $y = 1$. Lorsque tous les sites localisables sur carte seront bien délimités sur une carte à 1/25 000 actuelle, la question concernant le choix du point à numériser sera alors posée.

Il apparaît à l'expérience des sorties cartographiques qu'un point seul n'est pas représentatif de la surface du site, surtout si celle-ci est supérieure à cinq hectares. Dans ce cas, la digitalisation d'un polygone (les limites du site) serait préférable, mais la base BASIAS (en l'état) ne permet pas d'enregistrer un polygone. Pour faire figurer des surfaces sur une sortie cartographique, par le biais d'un SIG, il faudrait créer un fichier parallèle permettant d'associer un polygone numérisé à chacun des points géoréférencé matérialisant un site localisé sur carte, lui même défini par le numéro d'identification de ce site.

Le choix du point à géoréférencer qui servira à localiser le site, devra être un point (centroïde ou non) dans le site, en prenant soin qu'il soit dans la commune correspondant à l'adresse.

Les coordonnées de ce point seront enregistrées dans BASIAS et dans l'éventuel fichier parallèle s'il a été créé au moment de la digitalisation des coordonnées.

Les sources d'information : ce sont les références des dossiers exploités dans chacune des sources d'informations consultées.

La rubrique "sites existants" n'est pas à remplir. Elle affiche, à la demande en cliquant sur la flèche, les numéros d'identification des fiches déjà créées.

Lorsque la première page de saisie est instruite, activer la fonction "créer", puis cliquer sur la touche "identification" pour faire apparaître la deuxième page de saisie (cf. fig. 5).

The screenshot shows a Microsoft Access window titled "Microsoft Access" with a menu bar including "Fichier", "Identification", "Localisation", "Propriété", "Activités", "Utilisation", "Etudes/Actions", "Bibliographie", "Environnement", "Synthèse", and "Tri". Below the menu is a toolbar with icons and a "Voisinage du SITE" button. The main window is titled "Identification du site" and contains the following data:

Indice	NPC-1-99 0999	Commune	ULLERS	Date de création	20/06/1996
Unité gestionnaire	BRGM/SGR/NPC				
Créateur de la fiche	L.C.				
Nom(s) usuel(s) du site	Imprimerie Tn; Friche Paul				
Etat des connaissances	Inventorié	Sous surveillance ?	?		
Raison sociale	SA T artempion; ancienne tannerie paul; anc. TPU				
Siège social					
Commentaires	1ier ESSAI DE SAISIE				

At the bottom of the form, there are two buttons: "Autres identifications" and "Modificateurs". Below the form, there is a status bar with "Commentaires sur l'identification du site", "FILT", and "NUM".

Fig. 5 - Deuxième page de saisie relative à l'identification du site.

3. Deuxième page de saisie relative à l'identification du site

Cette page (cf. fig. 5) comporte des rubriques qui ont déjà été renseignées sur la première page (cf. chap 2).

Les autres informations sont :

- "**l'unité gestionnaire**" : c'est le service géologique régional du BRGM. *Exemple : BRGM/SGR/NPC* ;
- "**le(s) nom(s) usuel(s) du site**" : c'est celui le plus connu dans la commune.
 - Il peut ne pas y en avoir → ne rien noter ;
 - Il peut y en avoir plusieurs → les noter sur la même ligne en les séparant d'un point virgule ;
- **la raison sociale** : c'est le nom de la dernière entreprise connue. S'il y en a plusieurs, noter les plus importantes, de la plus jeune vers la plus ancienne, sur une ligne ;
- **le siège social** : l'adresse du siège social est souhaitable si celui-ci est ailleurs que sur le site industriel inventorié ; s'il y en a plusieurs les écrire les uns après les autres.
- **la rubrique sous-surveillance** : un site, qu'il soit en activité ou non, peut au moment du recensement, ou au moment d'une modification de la fiche, se trouver soumis à une certaine surveillance, comme par exemple la qualité des eaux souterraines. Le lexique associé à ce champ propose trois réponses possibles, oui, non ou ? (je ne sais pas).
- **un champ commentaire** : ce champ mémo, non limité en caractère peut servir à consigner toute information complémentaire ne pouvant pas entrer dans les champs précédents faute de place (par exemple succession de raison sociale à des dates différentes ; changement d'adresse des sièges sociaux au fil du temps...).

Cette deuxième page de saisie comporte aussi deux feuilles intercalaires pour préciser les éventuels autres numéros d'identification du site (cf. 3.1), et les modificateurs de la fiche (cf. 3.2).

3.1. AUTRES IDENTIFIANTS (cf. fig. 6)

Le site recensé peut déjà faire partie d'un autre inventaire préexistant, comme par exemple l'inventaire de la DRAC, celui du BARPI (base BASOL concernant les sites pollués connus), celui d'une communauté urbaine ou d'un établissement public foncier, etc.

Dans ce cas, il est utile de conserver cette information spécifique de façon à avoir un numéro de correspondance avec l'inventaire particulier, régional ou non.

The screenshot shows a Microsoft Access window titled 'Microsoft Access' with a menu bar 'Fichier'. Below the menu bar is a tabbed interface with tabs: 'Identification', 'Localisation', 'Propriété', 'Activités', 'Utilisation', 'Etudes/Actions', 'Bibliographie', 'Environnement', 'Synthèse', and 'Tri'. A toolbar contains icons for navigation and editing, including a 'Supprimer' button. The main area displays a table titled 'Autres identifications du site' with the following data:

Numéro d'identification	Organisme
12	CUOL
53a	DIREN
990003	BARPI
*	

The status bar at the bottom indicates 'Mode Formulaire' and 'FILT'. The table footer shows 'Enr. 3 sur 3'.

Fig. 6 - Page intercalaire pour les autres identifications du site.

Un numéro de type BSS peut aussi être consigné dans cette rubrique. *Exemple : 0014-3X-S005 (N° de carte à 1/50 000 - Huitième de cette carte où se trouve le site - N° séquentiel dans le huitième de cette carte, précédé de S, comme site et sol, afin qu'il n'y ait pas de confusion avec un n° de la BSS identifiant un ouvrage du sous-sol).*

3.2. MODIFICATEUR(S) DE LA FICHE (cf. fig. 7)

Cette rubrique ne sera pas sollicitée lors de la création de la fiche mais seulement à l'occasion de chaque correction ou rajout d'information.

Microsoft Access

Fichier

Identification Localisation Propriété Activités Utilisation Etudes/Actions Bibliographie Environnement Synthèse Tri

Supprimer

Identification du site

Indice NPCI-99 0999 Commune LILLERS Date de création 20/06/1996

Modificateur(s) de la fiche

Nom du modificateur	Date de modification
POLO	20/06/1996
PADLO	20/06/1996
M.C.	30/01/1997
*	30/07/1997

Enr. 1 sur 3

Nom du modificateur de la fiche [FILT] [NUM]

Fig. 7 - Page intercalaire concernant les noms des modificateurs.

4. Troisième page de saisie relative à la localisation du site

Cette page (cf. fig. 8) comporte les rubriques suivantes :

- **l'adresse actuelle** : c'est l'adresse du site (et non pas du siège social si celui-ci est différent).
Dans les cas où l'ancienne(s) adresse(s) était différente(s) elle peut être notée entre parenthèses ; *exemple* : 5 avenue du Général Leclerc (anc. 11, rue du Moulin, anc. C.V. n° 12). Par soucis d'homogénéité, il convient de noter l'adresse actuelle en premier, généralement la mieux connue, puis celles de plus en plus anciennes ;
- **la localisation** : il s'agit ici de donner une information permettant de situer le site par rapport au plan d'ensemble d'une commune. *Exemples* : lieu-dit ; hameau Dupont ; 300 m au sud-est de la gare ; 500 m au nord du clocher ... ;
- **la zone Lambert et les coordonnées x et y** ont déjà été notées (voir chapitre 2) ;
- **l'altitude du site et sa précision** : c'est celle en mètre du point au sol le plus haut du site ; le lexique n° 5 propose trois niveaux de précision dans l'estimation de l'altitude ;
- **la carte géologique à 1/50 000, son numéro de feuille et le huitième de la carte** dans lequel se trouve le site. Les lexiques respectifs n° 6, 7 et 8 proposent ces informations ;
- **le nom de la commune principale et son numéro INSEE** ont déjà été notées (voir chapitre 2) ;
- **un champ "commentaires"**, non limité en nombre de caractères est destiné à consigner toute information complémentaire ne pouvant entrer dans les champs précédents, notamment les difficultés de localisation, les éventuelles cartes géologiques à 1/80 000...

Cette troisième page de saisie comporte aussi les deux feuilles intercalaires ci-après, relatives à la aux autres communes (cf. 4.1) et aux cartes exploitées (cf. 4.2).

Microsoft Access

Fichier

Identification Localisation Propriété Activités Utilisation Etudes/Actions Bibliographie Environnement Synthèse Tri

Voisinage du SITE

Localisation du site

Indice: NPC-I-99 0999 Commune: LILLERS Date de création: 20/06/1996

Adresse: 72 BD du Gal Leclerc; ancien 8 rue de la chasse au cerf; anc.CD14

Localisation: 700 m au S-E du clocher

Commentaires: L'ancienne adresse n'a pas pu être retrouvée sur le plan communal actuel. Une carte à 1/80000 existe: DAHUT N°99

Zone: Lambert I	Altitude: 92	Précision z: EPD
X (m): 1	X Lambert II E: 266	
Y (m): 1	Y Lambert II E: 2298910	

Carte géologique du site		Commune principale du site	
Nom: LILLE		Nom: LILLERS	
Numéro: 0014		Numéro INSEE: 62516	
Huitième: 7			

Autres communes Cartes et plans

Abscisse d'un point connu du site (exprimée en mètres) FILT NUM

Fig. 8 - Troisième page de saisie relative à la localisation du site.

4.1. "AUTRES COMMUNES" (cf. fig. 9)

Lorsqu'un site se trouve étalé sur plusieurs communes, il est nécessaire d'en faire mention. Les lexiques n° 3 et 4 proposent ces informations (nom et n° INSEE).

Microsoft Access

Fichier

Identification Localisation Propriété Activités Utilisation Etudes/Actions Bibliographie Environnement Synthèse Tri

Supprimer

Localisation du site

Indice: NPC-I-99 0999 Commune: LILLERS Date de création: 20/06/1996

Autres communes du SITE

Commune	Numéro INSEE
ABLAIN-SAIN-NAZAIRE	62001
ACHICOURT	62004
ABANCOURT	59001
*	

Enr: 1 sur 3

Nom de la commune: [FILT] [NUM]

Fig. 9 - Feuille intercalaire pour les autres communes concernées.

4.2. "CARTES ET PLANS" (cf. fig. 10)

Cette page intercalaire propose quatre champs :

- a - "le nom de la carte consultée",
- b - "l'échelle de cette carte",
- c - "l'année d'édition",
- d - la mention "présence du site" : cocher la case si le site est matérialisé par un figuré spécifique sur la carte consultée.

Lors de la saisie, si plusieurs documents cartographiques comportent le même nom à la même date, l'enregistrement ne pourra pas se faire car cela est considéré comme un doublon ; il faut dans ce cas modifier une seule lettre dans le libellé du nom du plan consulté.

Microsoft Access

Fichier

Identification Localisation Propriété Activités Utilisation Etudes/Actions Bibliographie Environnement Synthèse Tri

Supprimer

Localisation du site

Indice: NPC-I-99 0999 Commune: LILLERS Date de création: 20/06/1996

Cartes et plans consultés

Nom de la carte consultée	Echelle	Année d'édition	Présence du site ?
Calais	1:25000	1956	<input checked="" type="checkbox"/>
Lille	1:50000	1984	<input checked="" type="checkbox"/>
Aast	1:10000	1996	<input type="checkbox"/>
plan de masse	1:100	1997	<input checked="" type="checkbox"/>
*			<input checked="" type="checkbox"/>

Enr: 4 sur 4

Indicateur de présence du site sur la carte: [FILT] [NUM]

Fig. 10 - Feuille intercalaire pour les cartes et plans consultés.

5. Quatrième page de saisie relative aux propriétaires du site

Cette page (cf. fig. 11) comporte :

- la rubrique "nombre de propriétaire(s) actuel(s)" : le lexique n° 9 propose trois solutions possible (unique, multiple ou ?) ;
- et un champ "commentaires" non limité en caractère à toutes fins utiles.

Microsoft Access

Fichier

Identification Localisation Propriété Activités Utilisation Etudes/Actions Bibliographie Environnement Synthèse Tri

Voisinage du SITE

Propriété du site

Indice NPC-I-99 0999 Commune LILLERS Date de création 20/06/1996

Propriétaire(s) actuel(s) Multiple

Commentaires

Champ mémo non limité en nombre de caractères

Propriétaires Cadastre

Nombre de propriétaire(s) actuel(s) du site

FILT NUM

Fig. 11 - Quatrième page de saisie relative aux propriétaires du site.

Elle comporte aussi deux pages intercalaires relatives aux propriétaires (cf. 5.1), et aux cadastres (cf. 5.2)

5.1. "PROPRIÉTAIRES" (cf. fig. 12)

Cette page permet de consigner les nom(s) ou raison(s) sociale(s) des divers propriétaires, actuels ou anciens, de tout ou partie du site étudié. Les noms s'organisent automatiquement par ordre chronologique.

Le type de chacun des propriétaires est proposé par le lexique n° 10.

Il sera utile de noter si ce propriétaire est aussi l'exploitant (ou non, ou ?) de l'usine installée sur le site.

Date de référence	Nom du propriétaire	Type de propriétaire	Exploitant ?
01/01/1956	Paul	Entreprise privée ou son représentant	Oui
12/06/1968	POLD	Organisme national parapublic ou son	Oui
15/08/1995	Paolino	Personne physique	Non
*			

Enr. 1 sur 3

Fig. 12 - Feuille intercalaire concernant la succession des divers propriétaires.

5.2. "CADASTRE" (cf. fig. 13)

Cette page permet de consigner les références des parcelles occupées (tout ou partie) par le site. Ces références sont constituées par le nom du cadastre, (commune, plan de masse, plan général, ...) la date d'édition, l'échelle, la section (ou feuille) et le parcellaire.

Microsoft Access

Fichier

Identification Localisation Propriété Activités Utilisation Etudes/Actions Bibliographie Environnement Synthèse Tii

Supprimer

Références cadastrales du site

Nom du cadastre	Date	Echelle cadastrale	Section cadastrale	Numéro de parcelle
Lille	01/01/1955	1:10000	PL	12-14a et 18f
Aast	12/10/1986	1:2500	MK	5a-31l
Calais	01/01/1990	1:1000	ZA	8 et 9

Enr: 4 sur 4

Numéro de section ou de feuille du cadastre: [FILT] [NUM]

Fig. 13 - Feuille intercalaire concernant les références cadastrales.

6. Cinquième page de saisie relative aux activités du site

Cette page (cf. fig. 14) comporte les rubriques suivantes :

- la "date du début de la 1^{ère} activité" du site : à défaut de date précise, celle de l'arrêté préfectoral d'autorisation ou de l'accusé de réception de la déclaration peut être utilisée ;
- la "date de fin de la dernière activité" sur le site, sachant qu'entre les deux dates évoquées ci-dessus, des activités différentes ont pu se succéder ;

The screenshot shows a Microsoft Access window titled 'Anciens Sites Industriels'. The active form is 'Activités du site'. At the top, there is a menu bar with 'Fichier' and a toolbar with icons for 'Voisinage du SITE'. Below the menu, there are tabs for 'Identification', 'Localisation', 'Propriété', 'Activités', 'Utilisation', 'Etudes/Actions', 'Bibliographie', 'Environnement', 'Synthèse', and 'Tri'. The form fields are as follows:

- Indice: NPC1-99 0999
- Commune: LILLERS
- Date de création: 20/06/1996
- Date début de première activité: 01/01/1900
- Date fin de dernière activité: 12/07/1995
- Etat du site: Activité terminée
- Commentaires: AP1948 pour l'installation d'un four Martin. De la poudre de perlimpimpin a été utilisée de 1928 à 1939. Le décolletage a produit d'importantes quantités de poussières métalliques, notamment de plomb et cuivre. Lors de l'incendie de 1968, le PV de la gendarmerie présente des analyses du lait municipal. Les sols
- Buttons: Historique de l'activité, Exploitants, Accidents

At the bottom of the form, there is a label 'Date de démarrage de la première activité industrielle' and a filter section with 'FILTR' and 'NUM'.

Fig. 14 - Cinquième page de saisie relative aux activités du site.

- une rubrique "état du site" qui permet par le biais du lexique n° 11 de préciser si le site comporte ou non une activité industrielle actuelle, ou s'il est partiellement en activité et partiellement réaménagé ;

- un champ "commentaires", sans limitation du nombre de caractères, qui permet de consigner par exemple, divers arrêtés préfectoraux relatifs au site, des détails sur des procédés industriels et leur évolution au fil du temps ou des détails sur le libellé de l'activité qui ne serait pas perceptible dans celui proposé par le code NAF, des résultats d'analyses réalisées lors d'un accident ou d'un constat de pollution, ...

Trois pages intercalaires sont aussi présentes. Elles concernent respectivement l'historique (cf. 6.1), les exploitants (cf. 6.2), et les accidents éventuels du site (cf. 6.3).

6.1. HISTORIQUE DE L'ACTIVITÉ (cf. fig. 15)

Cette page permet de lister les activités qui ont pu se succéder sur un site.

The screenshot shows a Microsoft Access window titled 'Historique de l'activité du site'. The window has a menu bar with 'Fichier' and a toolbar with various icons. The main area contains a form with the following fields and values:

Date début	Date fin	Code NAF	Activité industrielle sur le site	Produits
01/01/1900	15/04/1925	DG243	Fabrication de peintures et vernis	
15/04/1925	01/01/1940	DJ28.5c	Décolletage	

Below the table, there are fields for 'Importance de l'activité', 'Groupe selon SEI', and 'Autres informations'. The status bar at the bottom shows 'Entrez la nouvelle valeur' and 'FILT' and 'NUM' buttons.

Fig. 15 - Page intercalaire concernant l'historique de l'activité.

A chaque activité est associé :

- un "n° d'ordre" : du plus ancien vers le plus récent ; ce même numéro sera repris dans le tableau listant les produits de chaque activité ;
- une date de début et "de fin de l'activité" ;

- un "code NAF" des activités selon le lexique n° 12 ;
- le "libellé de cette activité" proposé par le même lexique n° 12 que le code NAF ;
- l'importance de l'activité (cf. lexique n° 14) selon la réglementation actuelle des installations classées, en terme d'autorisation, de déclaration ou de redevance annuelle. Si un site a plusieurs installations dont une au moins est soumise à autorisation, le site sera considéré comme étant à autorisation.
- le groupe, selon la note SEI sur les critères de sélection pour les diagnostics initiaux, dans lequel se trouve l'activité concernée (cf. lexique n° 15) . Ce lexique est désormais directement corrélé avec le code NAF afin que la rubrique correspondante soit instruite automatiquement.
- "autres infos" en terme de n° de nomenclature de l'ICPE (à la date notée en référence) et/ou le classement selon la loi de 1917, et/ou le nombre d'ouvriers, ou un détail de l'activité générale.

A chaque activité peuvent aussi être associés des produits utilisés ou générés par les activités du site (cf. fig. 16), s'ils sont précisés dans les dossiers consultés, ainsi que leurs quantités, (m³ = potentiel de stockage ; Tonne/Semaine = production, utilisation) ; il ne faut signaler que les éléments contenus dans les dossiers consultés sans préjuger, ni supposer si aucun produit n'y est mentionné :

- le même n° d'ordre déjà attribué à l'activité à laquelle sont associés les produits listés ;
- un "code produit" selon le lexique n° 13 ;
- le libellé de ce(s) produit(s) selon le même lexique n° 13 ;
- les quantités, en m³ pour les capacités de stockage, ou en Tonne/semaine pour la production ou l'utilisation.

Pour chaque activité, il peut y avoir plusieurs produits ou substances. L'important est de noter uniquement les produits qui apparaissent en grande quantité. Si des noms détaillés des produits sont accessibles, qu'ils soient en grande quantité ou non, il faut les consigner, à l'occasion, dans le champ "commentaires".

The screenshot shows a Microsoft Access window titled 'Microsoft Access'. Below the title bar is a menu bar with 'Fichier' and a series of tabs: 'Identification', 'Localisation', 'Propriété', 'Activités', 'Utilisation', 'Etudes/Actions', 'Bibliographie', 'Environnement', 'Synthèse', and 'Tri'. Below the menu bar is a toolbar with various icons and a 'Supprimer' button. The main area is a data entry form titled 'Historique de l'activité du site'. Inside this form is a table titled 'Produits utilisés ou générés par l'activité du site'. The table has four columns: 'Code produit', 'Produit', 'Quantité m3', and 'Quantité tonnes/semaine'. There are three rows in the table, each with a 'Réinitialiser la liste' button. The first row has 'B06' in the 'Code produit' field, 'Cadmium' in the 'Produit' field, '100' in the 'Quantité m3' field, and an empty 'Quantité tonnes/semaine' field. The second row has 'D15' in the 'Code produit' field, 'Phénols et ses composés' in the 'Produit' field, an empty 'Quantité m3' field, and '20' in the 'Quantité tonnes/semaine' field. The third row has an asterisk (*) in the 'Code produit' field, an empty 'Produit' field, an empty 'Quantité m3' field, and an empty 'Quantité tonnes/semaine' field. At the bottom of the form, there is a status bar showing 'Mode Formulaire' and 'FILT' and 'NUM' buttons.

Fig. 16 - Page intercalaire relative aux produits utilisés ou générés pour chaque activité du site.

6.2. EXPLOITANTS (cf. fig. 17)

Cette page permet de consigner les noms des exploitants (ou la raison sociale de l'entreprise exploitant le site), pour chaque période d'activité (date d'exploitation, date fin d'exploitation). Il faut retenir que le déclarant d'une activité est au moins l'exploitant; il peut aussi être propriétaire du site mais cette information ne sera consignée que si elle est clairement établie.

La chronologie relative des divers exploitants doit être conservée du plus jeune, le plus récent et donc le mieux connu dans la mémoire des gens, vers le plus ancien.

Lorsque le même nom d'exploitant doit être répété, il est alors nécessaire de changer légèrement le libellé sinon cela peut être considéré comme un doublon, lequel engendre un refus d'enregistrement.

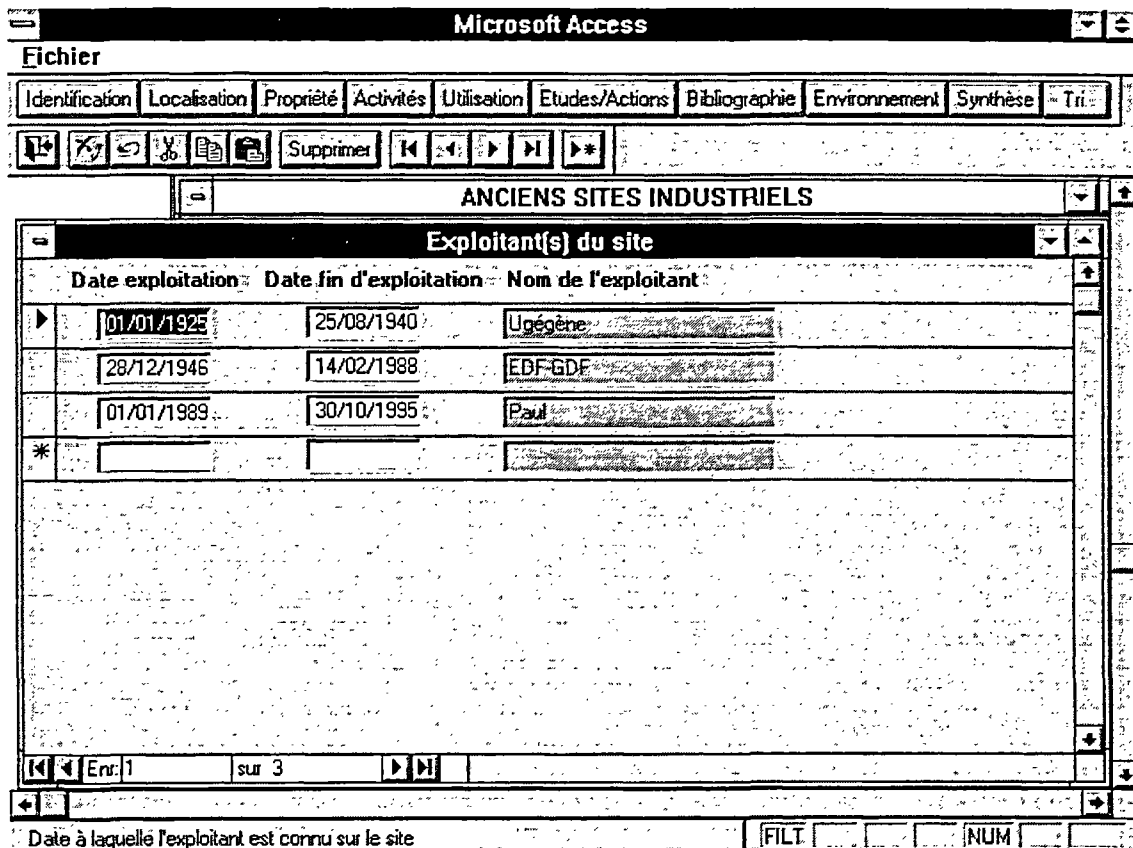


Fig. 17 - Page intercalaire relative aux exploitants du site.

6.3. ACCIDENTS ET/OU POLLUTIONS (cf. fig. 18)

Il faut rappeler que l'inventaire répond à tous les cas de pollution chronique puisqu'il recense tous les sites qui de par leur activité ont pu engendrer une pollution, et il peut aussi consigner des informations relatives à une pollution accidentelle.

Cette page permet donc de retenir toute information relative à des accidents et/ou pollutions imputables au site. Elle comporte plusieurs rubriques :

- la date à laquelle a eu lieu l'accident ou à laquelle la pollution a été constatée ;
- le type d'accident : incendie, bombardement, déversement de cuve etc. ;
- le type de pollution : solvants, hydrocarbures, métaux, etc. ;
- le milieu touché : les quatre possibilités, air, sol, eaux superficielles, eaux souterraines, sont proposées par le lexique n° 16 ;
- l'impact sur les êtres : les trois possibilités, hommes, animaux, végétaux sont proposées par le lexique n° 17 ;

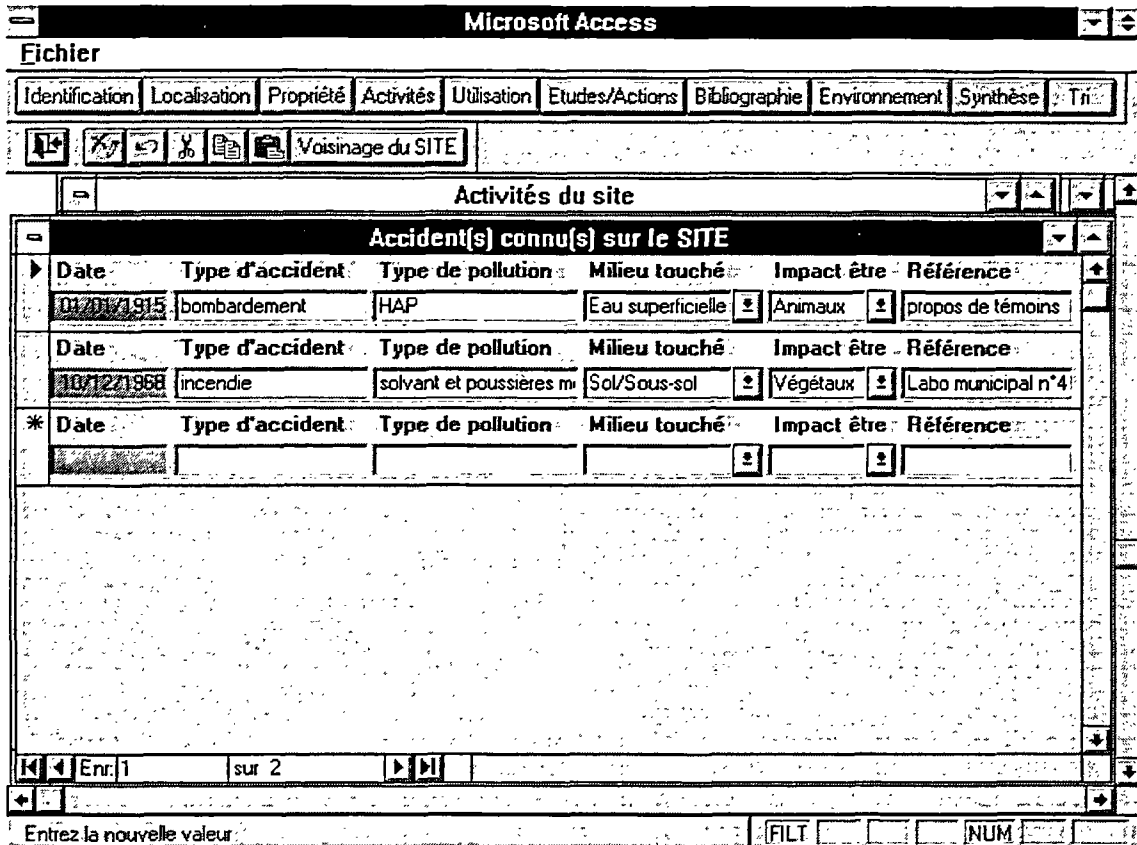


Fig. 18 - Page intercalaire relative aux accidents et/ou pollutions imputables au site.

référence rapport : c'est la référence d'un éventuel dossier, procès verbal de gendarmerie, laboratoire d'analyse ... qui a permis de constater la pollution.

Si des résultats d'analyses sont disponibles, il serait utile de les consigner si possible dans le champ libre "commentaires". Il faudrait dans ce cas préciser aussi le laboratoire qui a fait les analyses, les techniques analytiques, les limites de détection, les précisions annoncées, ainsi que le n° et le type d'échantillon (boue, déchet, liquide, sol, ...), le mode de conditionnement et de transport des échantillons. Toutes ces informations sont nécessaires pour une bonne interprétation des analyses.

Pour éviter une saisie trop longue, il peut être envisagé, dans la mesure du possible, de conserver une copie des résultats d'analyses et des précisions permettant de les interpréter, dans le dossier papier concernant le site.

7. Sixième page de saisie relative à l'utilisation actuelle du site et/ou aux éventuels projets de réaménagement

Cette page (cf. fig. 19) comporte les rubriques suivantes :

- le nombre d'utilisateurs actuels : multiple, unique, néant ou ? (cf. lexique n° 18) ;
- la surface totale actuelle : en ha ;
- la surface bâtie actuelle : en m², quel que soit l'état de ceux ci;
- le code du plan d'occupation des sols (POS) ;

The screenshot shows a Microsoft Access form titled "Utilisation actuelle et projets". The form is divided into several sections:

- Header:** "Microsoft Access" and "Fichier".
- Navigation:** "Voisinage du SITE" with various icons.
- Form Fields:**
 - Indice: NPC1-99 0999
 - Commune: LILLERS
 - Date de création: 20/06/1996
 - Nombre d'utilisateur(s) actuels: Multiple
 - Utilisateurs du site: (empty field)
 - Surface totale en ha: 58
 - Surface bâtie en m2: 2000
 - Code POS: PZ et AX
 - Site réaménagé?: Partiellement
 - Type de réaménagement: maison particulière
 - Réaménagement sensible?: Oui
 - Site en friche?: Partiellement
 - Projet de réaménagement: école maternelle
 - Maitre d'ouvrage: Commune
 - Projet sensible?: Oui
 - Commentaires: Ce site n'occupait que 10 hectares en 1923, pour atteindre la surface maximum de 58 ha en 1985. 5 ha sont déjà réaménagés, notamment par des habitations; le reste, partiellement occupé par les murs de l'ancienne usine, est en friche.
- Footer:** "Surface totale batie exprimée en m2", "FILT", and "NUM".

Fig. 19 - Sixième page de saisie relative à l'utilisation actuelle du site et/ou aux éventuels projets de réaménagement.

- le site est-il déjà réaménagé ? : (oui, non, partiellement, ?)

type de réaménagement : Il est à écrire en clair, comme *par exemple, centre commercial, école, parking, etc.*

réaménagement sensible : Un réaménagement est considéré sensible lorsqu'il s'agit d'une zone résidentielle (habitation avec ou sans jardin), d'une zone récréative (jardin public, aire de jeux,...), d'un établissement de soins, ou d'un établissement scolaire ;

- le site est-il en friche ? : (oui, non, partiellement, ?)

- **projet de réaménagement** : préciser le projet de réaménagement s'il a été identifié,
- **maître d'ouvrage** : à préciser. Seuls les projets de réaménagement avec maître d'ouvrage clairement identifié sont à prendre en compte,
- **projet de type sensible** : même commentaire que pour les sites déjà réaménagés ;

Si un site est partiellement réaménagé, l'autre partie peut être en activité ou en friche (à préciser). De même, si un site est partiellement en friche, l'autre partie peut être en activité ou réaménagée (à préciser).

- un champs "**Commentaire(s)**" non limité en nombre de caractères permet de retenir toute information utile, notamment l'évolution des surfaces au fil du temps.

Une page intercalaire (Cf. 7.1), permet aussi de noter des informations sur les utilisateurs, qui peuvent être l'exploitant ou le propriétaire ou d'autres personnes.

UTILISATEURS ACTUELS (cf. fig. 20)

Cette page intercalaire comporte les rubriques suivantes :

- le **nom de l'utilisateur(s)** ou la raison sociale,
- le **type de l'utilisateur** : (cf. lexique n° 19),
- le **statut de l'utilisateur** : (cf. lexique n° 20).

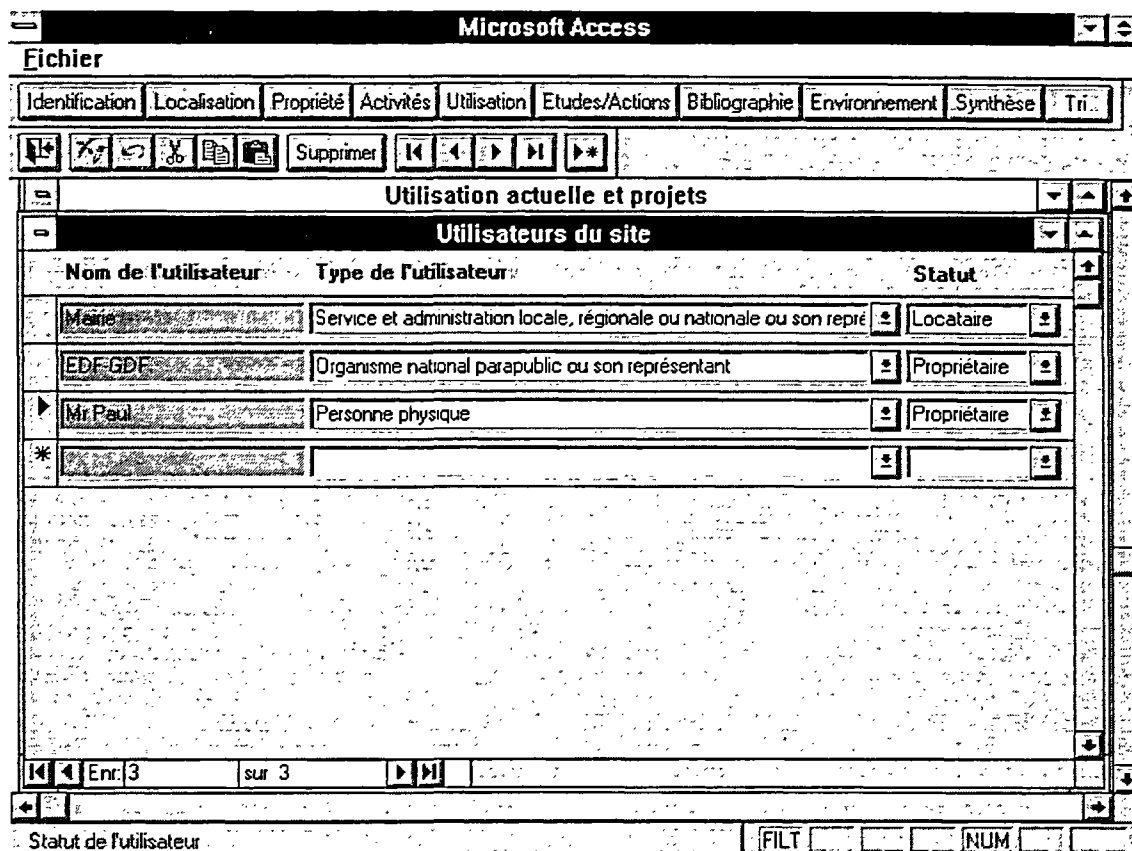


Fig. 20 - Page intercalaire concernant les utilisateurs.

8. Septième page de saisie relative aux informations de type environnemental

Il est rappelé qu'il ne faut pas envisager de transférer dans BASIAS toutes les données de la BSS, mais que ce chapitre est destiné uniquement à donner l'argumentaire justifiant la note de la grille de tri relative au critère "sensibilité/vulnérabilité des eaux".

Il est rappelé aussi qu'au stade de l'inventaire il est utopique et exclu de vouloir faire un diagnostic initial sur tous les sites de BASIAS, par conséquent les données relatives à la géologie et à l'hydrogéologie seront forcément non détaillées et récupérées à partir de cartes synthétiques de type 1/50 000 lorsqu'elles existent.

Il est rappelé enfin que les détails de ces données relatives à la géologie et à l'hydrogéologie, consignées dans d'autres bases (BSS, ONQES, cartes géologiques, etc.), seront de toutes façons exploitables par l'intermédiaire d'un SIG qui permettra de les croiser avec les données de BASIAS sur les sites industriels. Il est donc exclu d'envisager la saisie exhaustive de ces détails dans BASIAS.

Ce chapitre (cf. fig. 21) doit être instruit en suivant les recommandations préliminaires présentées au premier chapitre (page 11).

Plusieurs rubriques sont proposées. Elles concernent :

- le **milieu d'implantation** : il s'agit de l'environnement du site en terme de milieu urbain, péri urbain, rural, industriel, ou commercial (cf. lexique n° 21) ;
- le support géologique avec :
 - **les formations superficielles** : (cf. lexique n° 24). Elles peuvent ne pas exister, ou être d'épaisseur trop mince, infra métrique, pour être prises en compte ; dans ce cas il ne faut rien noter,
 - **le substratum lithologique** sous les éventuels terrains superficiels : (cf. lexique n° 25). Il s'agit de la formation géologique, c'est-à-dire la roche mère d'un éventuel faciès d'altération, sur laquelle le site industriel est construit.

Il faut souligner que, quelles que soient les définitions données par les puristes de la géologie, de la pédologie ou de l'agriculture au terme "formation superficielle", il faut se référer au lexique n°24 conçu pour les besoins spécifiques de BASIAS.

L'objectif est ici d'attirer l'attention sur la présence éventuelle d'un terrain superficiel d'extension latérale réduite, mais suffisamment épais de un à quelques mètres, et pouvant ainsi retarder, voire piéger localement, une éventuelle pollution si la nature lithologique est de granulométrie très fine (argile, limon, ...) ou, au contraire, faciliter la migration d'un flux polluant si la granulométrie est plus grossière.

Le profil d'altération d'une couche géologique ne sera donc pris en compte que si sa nature lithologique est bien différenciée de celui de la roche mère, si son épaisseur est bien connue et si ces critères répondent aux conditions ci-dessus. A défaut, il vaut mieux ne rien noter car seul un diagnostic initial, s'il est justifié, pourrait ultérieurement détailler ce point.

Les formations alluviales font ici partie des formations superficielles. Il est rappelé que le terme "alluvion" ne définit pas une granulométrie mais un mode de dépôt des sédiments transportés par l'eau ; la granulométrie des dépôts est donc conditionnée par la dynamique du courant. Il faut donc préciser "vase/limon" ou "sable/gravier/galet".

The screenshot shows a Microsoft Access form titled "Environnement du site". The form is divided into several sections with various input fields and dropdown menus. The fields are as follows:

- Indice:** NPC1-99 0999
- Commune:** LILLERS
- Date de création:** 20/06/1996
- Milieu d'implantation:** Péri-urbain
- Formation superficielle:** Remblais
- Substratum:** Calcaire tendre/Craie
- Captage AEP ?** Oui
- Distance:** 150
- Position:** En aval
- Référence BSS:** 5183x005
- Périmètre de protection ?** (empty)
- Nom de la nappe:** craie bajocienne
- Type de nappe:** Libre
- Type d'aquifère:** Karstique
- Code du système aquifère:** 001a
- Référence de l'étude:** (empty)
- Nom du système aquifère:** ARTOIS/PAYS DE LICQUES
- Amplitude piezo:** (empty)
- Coefficient de perméabilité:** (empty)
- Profondeur minimale:** (empty)
- Zones de contraintes:** (empty)
- Commentaire:** Une nappe alluviale superficielle (sable et graviers de 4m d'épaisseur) est en relation directe avec la nappe de la craie.

The status bar at the bottom of the form displays: "Coefficient de perméabilité connu de la nappe, exprimé en m/s" and includes "FILT." and "NUM" buttons.

Fig. 21 - Septième page de saisie concernant les données de type environnemental.

Les rubriques proposées concernent aussi :

- les eaux superficielles (cf. lexique n° 23), pour lesquelles il faut noter le(s) nom(s) de(s) cours d'eau ou de(s) ruisseau(x) le(s) plus proche(s) du site, et le type d'utilisation de ces eaux s'il est connu ;

- les eaux souterraines (cf. lexique n° 23), pour lesquelles il faut noter le type d'utilisation, notamment la présence ou non d'un **captage d'alimentation en eau potable (AEP)** avec :
 - sa **référence BSS**; s'il y en a plusieurs noter le plus sensible, le plus vulnérable ou le plus proche,
 - la **distance par rapport au site industriel**,
 - sa **position hydraulique** (cf. lexique n° 22) **par rapport au site**,
 - et la **présence (ou non) d'un périmètre de protection**, quel qu'il soit, rapproché ou éloigné, dans lequel pourrait se trouver le site industriel étudié (à préciser).

Par "eaux souterraines", il faut entendre ici la première nappe accessible sous le site, qu'elle soit captée ou non, car c'est cette nappe qui est *a priori* la plus menacée et qui peut être en relation avec une autre nappe ou des eaux de surface où existent des cibles potentielles :

- le **nom de la nappe** est souhaitée,
- le **type de nappe** : cf. lexique n° 26,
- le **type d'aquifère** : cf. lexique n° 27,
- le **code du système aquifère** : cf. lexique n° 28, qui concerne la première nappe phréatique sous le site.

D'autres informations, facultatives dans cette étape d'inventaire régional, concernent la **profondeur de la nappe en hautes eaux, l'amplitude piézométrique, le coefficient de perméabilité** et les **références des études** qui ont permis d'établir ces paramètres.

D'autres **zones de contraintes ou d'intérêts particuliers** sont rassemblées dans le lexique n° 23 (cf. fig. 22). Pour ouvrir cette page, il faut instruire au moins le champ "milieu d'implantation".

Un champs "**commentaires**", non limité en nombre de caractère, permet de consigner toute autre information précieuse, *comme par exemple : nappe temporaire, autres nappes, nappe alluviale en relation directe avec la nappe de la craie, nappe aujourd'hui non captée mais à potentiel (qualité/quantité) à préserver, etc.*

L'essentiel de ces informations doit permettre d'apprécier au moins la sensibilité (notion de cible potentielle) et/ou la vulnérabilité du milieu aquifère.

Microsoft Access

Fichier

Identification Localisation Propriété Activités Utilisation Etudes/Actions Bibliographie Environnement Synthèse Tri

Supprimer

Environnement du site

Zones de contraintes et d'intérêts particuliers

Type de zones ou d'intérêts particuliers	Distance	Commentaire associé
Cavité souterraine	800	
Cours d'eau	300	Le Loiret
Habitation	50	Propriétaire Mr Paul
Pisciculture	2500	
Puits fermier	450	sert à l'alimentation de la famille
Zone inondable		Le site est à 80m de la berge de
*		

Enr: 1 sur 6

Zone de contraintes ou d'intérêts particuliers

FILT NUM

Fig. 22 - Exemple de quelques zones d'intérêt ou de contrainte.

9. Huitième page de saisie concernant la définition des classes de sélection

Cette page étant censée être récapitulative des argumentaires relatifs à "l'activité", à la "sensibilité/vulnérabilité des eaux" et au "type de réaménagement", plusieurs améliorations sont envisagées dans une prochaine version :

- un champ date figurera sur cette page et s'incrémentera automatiquement dès lors qu'une modification aura été portée sur une des données qu'elle présente. Cela est destiné à bien montrer que le classement d'un site est relatif à ce qui est connu sur lui à une date donnée et que tout complément de données, notamment sur un projet de réaménagement, peut donc faire changer le site de classe ;
- l'instruction du groupe SEI des activités se fera automatiquement avec priorité sur le groupe présentant à priori le plus de risques lorsque plusieurs activités se sont succédé sur un même site ;
- le code NAF et son libellé correspondant apparaîtront pour montrer sur quelle base le site a été classé ;
- le lexique associé à la sensibilité/vulnérabilité des eaux sera complété de la façon suivante : 4,3,1, NR (non renseigné), avec NR apparaissant par défaut ;
- le lexique associé au type de réaménagement réalisé ou projeté sera complété de la façon suivante : 4,2,1, NC (non concerné, notamment pour les sites en activité), NR (non renseigné), avec NR apparaissant par défaut.

Il est rappelé que l'objectif de la grille de tri (cf. fig. 23) est de proposer au comité de pilotage des listes de sites, parmi ceux qui n'ont plus d'activité industrielle, qui nécessiteraient de leur part une vigilance plus au moins accrue en fonction de la classe dans laquelle ils se trouvent. Les classes de sélection sont celles proposées par la note DPPR/SEI/BPSE du 17 avril 1996 (cf. ann. 4).

Elle permet de hiérarchiser grossièrement, classe par classe, ceux des sites sur lesquels un diagnostic initial serait nécessaire. Au sein de chaque classe d'autres paramètres, tel que "accidents", "pollutions déjà connues", ou importance de l'activité", peuvent servir à hiérarchiser plus finement les sites, mais cette démarche est laissée à l'appréciation du comité de pilotage.

Trois critères principaux sont pris en compte :

- "l'activité" : du 1^{er} et 2^{ème} groupe selon la note SEI ci-dessus référencée.

Pour les cas où différentes activités se sont succédé sur un même site, il faut retenir celle qui présente le plus de risque (1^{er} groupe > 2^{ème} groupe > 3^{ème} groupe par ordre décroissant de priorité) ;

The screenshot shows a Microsoft Access window titled 'Microsoft Access'. Below the title bar is a menu bar with 'Fichier'. Below the menu bar is a toolbar with icons for 'Voisinage du SITE'. The main window is titled 'Classes de sélection du site'. It contains the following fields:

- Indice: NPC-I-99 0999
- Commune: LILLERS
- Date de création: 20/06/1996
- Activité: 1er groupe
- Sensibilité/Vulnérabilité des eaux: 4
- Type de réaménagement: 4
- Classe du site: 8
- Importance de l'activité: Autorisation
- Accidents et/ou pollutions connus: Plus d'un accident

At the bottom of the window, there is a status bar with the text 'Accident et/ou pollutions connus sur le site.' and buttons for 'FILT' and 'NUM'.

Fig. 23 - Huitième page de saisie concernant la définition des classes de sélection.

- "le type de réaménagement" projeté ou déjà réalisé (appelé situation du site dans la note SEI) est codé par un indice qui peut prendre trois valeurs :

. réaménagement réalisé ou projeté de type sensible	4
. réaménagement réalisé ou projeté de type non sensible	2
. site non réaménagé (friche) et sans projet identifié	1

Les réaménagements de type sensible sont les zones résidentielles (habitations avec ou sans jardin), les zones récréatives (jardins publics, aires de jeux,...), les établissements de soins, ou les établissements scolaires ;

- la "vulnérabilité/sensibilité" du milieu est codée par un indice qui peut prendre trois valeurs, même si les cartes de vulnérabilité de certaines régions détaillent ce critère de façon plus fine :

- . sites localisés soit dans un périmètre de protection rapproché ou éloigné d'un captage alimentant en eau potable une collectivité publique (AEP), ou à défaut, dans la zone d'alimentation de l'ouvrage lorsqu'il n'y a pas de recouvrement argileux pour protéger l'aquifère capté, soit en amont de pisciculture, de conchyliculture, de zone de baignade.... 4
Il s'agit ici de prendre en compte la notion de cible potentielle quelles que soient la lithologie et la perméabilité des formations géologiques impliquées ;

Dans la pratique, il s'avère que les captages AEP ne sont pas tous pourvus d'un périmètre de protection et que le sens de l'écoulement de la nappe n'est pas toujours connu dans le détail. Dans ce cas, par principe de précaution, l'option est prise d'attribuer la note 4 à tous les sites industriels ayant un captage AEP dans un rayon de 1 km autour de lui.

- . aquifères dans des formations vulnérables (terrains poreux ou très fissurés, tels que calcaire karstifié, alluvion sablo-graveleuse, ...). Il s'agit ici de noter la vulnérabilité sensu-stricto sans cible potentielle ; 3
- . aquifères faiblement vulnérables (sables argileux, marne calcaire, molasse terrigène), ou terrains très peu perméables (formations épaisses d'argiles, limons, marnes, ...). 1

Ces codes ont été choisis de telle façon que le croisement de ces deux critères permette d'obtenir une grille, par addition des deux codes, avec un éventail des classes suffisamment étalé et donc suffisamment discriminant.

La grille ci-après présente les huit "classes" de sélection résultant du croisement des critères "réaménagement" et "vulnérabilité/sensibilité" :

		Vulnérabilité/sensibilité		
		Code	4	3
Situation du site	4	8	7	5a
	2	6	5b	3
	1	5a	4	2

Deux autres critères secondaires sont à rappeler (si possible) :

- **l'importance de l'activité** est à apprécier en fonction de la réglementation actuelle des ICPE, selon trois seuils :

- . redevance annuelle : R
- . autorisation : A
- . déclaration : D

Il n'est pas toujours facile de définir dans quelle catégorie réglementaire un ancien établissement "dangereux, insalubre et incommode" serait aujourd'hui classé (surtout pour ce qui est de la "Redevance Annuelle"), mais pour le régime de l'"Autorisation" ou de la "Déclaration" cela peut être estimé.

- le **nombre d'accidents et/ou pollutions** connus imputables au site : il peut être apprécié selon trois seuils :

- . pas d'accident/pollution connu 0
- . 1 accident/pollution connu 1
- . plus de 1 accidents/pollutions connus 2

Il est nécessaire de rappeler que ces deux autres critères ne servent pas à définir les classes de sélection, mais à affiner la hiérarchisation relative des sites les uns par rapport aux autres au sein d'une même classe, cette démarche étant laissée à l'appréciation au comité de pilotage.

10. Neuvième page de saisie relative aux études et actions

Rares sont les sites où une étude existe à ce stade de l'inventaire.

Cette page (cf. fig. 24) pose deux questions :

- y a-t-il une ou des étude(s) connue(s) ? Il s'agit d'étude de caractérisation d'une éventuelle pollution ; si oui, noter dans le champ mémo correspondant, l'étape du logigramme de gestion des sites pollués dans laquelle pourrait se placer l'étude évoquée, ses références ainsi que les principaux résultats et les conclusions ;
- le site a-t-il déjà fait l'objet d'une requalification paysagère ? il faut entendre par ce terme un remodelage et talutage des terrains et/ou un reverdissement (engazonnement, plantation,...) du site.

Microsoft Access

Fichier

Identification Localisation Propriété Activités Utilisation Etudes/Actions Bibliographie Environnement Synthèse Tri

Voisinage du SITE

Etudes et actions engagés

Indice NPC-1-99 0999 Commune LILLERS Date de création 20/06/1996

Etude(s) connue(s) ? Requalification paysagère connue ?

Diagnostic initial A Une étude réalisée en 1989 par XYZ présente un historique des activités du site et présente une cartographie des zones susceptibles

Diagnostic initial B non connu

Evaluation simplifiée des risques non connu

Hiérarchisation non connu

Diagnostic approfondi non connu

Traitement non connu

Champ libre permettant de préciser les principaux résultats de cette étape et de donner

FILT NUM

Fig. 24 - Neuvième page de saisie relative aux études et actions déjà réalisées.

11. Dixième page de saisie concernant la bibliographie utilisée

Il faut dans cette page (cf. fig. 25) prendre soin de bien instruire les références de la façon la plus précise possible. L'objectif est de pouvoir retrouver facilement un dossier concernant le site considéré.

Microsoft Access

Fichier

Identification Localisation Propriété Activités Utilisation Etudes/Actions Bibliographie Environnement Synthèse Tir

Voisinage du SITE

Bibliographie

Indice: NPC-I-99 0999 Commune: LILLERS Date de création: 20/06/1996

Sources d'information: AD99: dossiers n°52, 96, 181 de la série M:417 et n°12 à 19 de la série W, Archives GDF

Chronologie de l'information: 1919, 1928, 1946, 1969, 1992

Autres sources: A consulter: dossier Ugéène disponible chez Mr Paul.

Données complémentaires: Le facteur a permis de préciser l'adresse de l'ancienne usine.
Le maire de la commune a été un des employés de l'usine.

Champ libre permettant de citer les diverses sources d'information et les références d. | FILT | NUM

Fig. 25 - Dixième page de saisie concernant la bibliographie.

Elle comporte quatre champs libres pour noter :

- les sources d'information et les références des dossiers consultés dans chacune d'elle ;
- la chronologie de l'information (facultatif) : elle s'exprime en une succession d'année ;

- **les autres sources et autres dossiers** qui n'auraient pas pu être exploités au cours du dépouillement mais qu'il serait utile de consulter ;
- **les données complémentaires**, notamment les informations verbales données par d'éventuels témoins.

12. Onzième page de saisie relative à la synthèse de la fiche

Cette page (cf. fig. 26) ne comporte qu'un seul champ libre, non limité en nombre de caractères, qui peut éventuellement servir à établir une synthèse résumé de la fiche, ainsi qu'une appréciation sur la fiabilité des informations recueillies.

The screenshot shows a Microsoft Access window titled 'Microsoft Access'. The menu bar includes 'Fichier'. Below the menu bar is a tabbed interface with tabs for 'Identification', 'Localisation', 'Propriété', 'Activités', 'Utilisation', 'Etudes/Actions', 'Bibliographie', 'Environnement', 'Synthèse', and 'Tri'. The 'Synthèse' tab is active, showing a form titled 'Synthèse historique'. The form has three input fields: 'Indice' with the value 'NPCI-99 0999', 'Commune' with the value 'LILLERS', and 'Date de création' with the value '20/06/1996'. Below these fields is a large text area labeled 'Historique' containing the following text: 'Ce champ est facultatif, mais il peut être utilisé pour faire un résumé, comme par exemple: -> 90 ans d'activité, dont certaines connues pour être à fort potentiel polluant (AAA et BBB) ; deux accidents majeurs; de nombreuses cibles potentielles sont situées en aval hydraulique du site et des réaménagements (en partie déjà réalisés) de type sensible. Les données recueillies dans les diverses archives sont des documents officiels émanant de l'Administration, donc fiables. La classe 8 est tout à fait justifiée pour ce site.' At the bottom of the window, there is a status bar with the text 'Champ libre permettant d'établir une synthèse condensée' and buttons for 'FILT' and 'NUM'.

Fig. 26 - Onzième page de saisie relative à la synthèse de la fiche.

Annexe 1

**Les lexiques n° 1 à 28 (sauf n° 12 et 13),
associés à certains champs de BASIAS**

Lexiques de BASIAS

LEXIQUE 1 → Dans "Identification" : Etat de connaissance du site

- **Pollué connu** : Site déjà inventorié dans l'inventaire national du Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles (BARPI). Si tel est le cas un N° du BARPI (base BASOL) devra forcément être consigné dans la rubrique "Autres identifiants".
- **Inventorié** : Site recensé dans BASIAS à la date de création de la fiche.
- **Traité** : Ancien site pollué ayant fait l'objet d'un traitement de dépollution (il peut être, dans ce cas, encore soumis à une surveillance, notamment des eaux souterraines par exemple).

LEXIQUE 2 → Dans "Localisation" : Les communes de France

Taper les premières lettres en majuscule (dans le lexique chaque nom est totalement écrit en majuscules).

LEXIQUE 3 → Dans "Localisation" : Les codes INSEE des communes de France

Vérifier que le code insee commence bien par le N° du département concerné.

LEXIQUE 4 → Dans "Localisation" : Les zones Lambert

- **Lambert1**
- **Lambert2** : Pour la saisie d'une abscisse X = 2053 par exemple il faut taper uniquement 53, sinon la transformation en Lambert 2 étendue va donner un nombre erroné ; le chiffre 2 du début signifie que l'on se trouve dans la zone 2.
- **Lambert2 étendue**
- **Lambert3**
- **Lambert4**

LEXIQUE 5 → Dans "Localisation" : Précision des estimations des altitudes

- **NGF** : Point nivelé selon le nivellement général de la France
- **Point côté** : Point côté sur la carte IGN consultée
- **EPD** : Estimation d'altitude à partir de plan topographique disponible

LEXIQUE 6 → Dans "Localisation" : Les noms des cartes géologiques

LEXIQUE 7 → Dans "Localisation" : Les N° des cartes géologiques à 1/50 000

LEXIQUE 8 → Dans "Localisation" : Les huitièmes de cartes à 1/50 000

- De 1 à 8

LEXIQUE 9 → Dans "propriété" : Nombre de propriétaires actuels

- **Multiple**
- **Unique**
- **? (je ne sais pas)**

LEXIQUE 10 → Dans "propriété" : Type du propriétaire

- Service et administration locale, régionale ou nationale ou son représentant (mairie, pompier, service technique communal...)
- Organisme national parapublic ou son représentant (EDF, GDF, CDF, SNCF,...)
- Entreprise privée ou son représentant
- Personne physique (non exploitant de l'usine)

LEXIQUE 11 → Dans "activité" : Etat du site ? Il s'agit de l'état d'occupation actuel du site

- **En activité** : tout le site est occupé par une activité industrielle et ses annexes.
- **Activité terminée** : Il n'y a plus d'activité industrielle sur le site qui est donc, soit en friche, soit déjà réaménagé (reverdi, commerce, habitation...).
- **En activité et partiellement réaménagé** : Un ancien site industriel a pu être morcelé, une partie étant encore le lieu d'une activité industrielle, l'autre partie pouvant être l'objet d'un réaménagement autre qu'industriel.
- **En activité et partiellement en friche** : Un ancien site industriel a pu être morcelé, une partie étant encore le lieu d'une activité industrielle, l'autre partie pouvant être sans activité et non encore réaménagée, donc en friche.
- **Partiellement réaménagé et partiellement en friche** : Un ancien site industriel a pu être morcelé, une partie a pu être l'objet d'un réaménagement autre qu'industriel, l'autre partie pouvant être encore en friche.
- **Ne sait pas** : La validation communale n'ayant pas encore été réalisée (par visite, contact téléphonique ou courrier), l'état d'occupation actuel du site n'est pas connu au moment de la saisie de la fiche.

LEXIQUE 12 → Dans "activité" : Code NAF des activités

Voir détail sur liste jointe.

LEXIQUE 13 → Dans "activité" : Code des produits

Voir détail sur liste jointe.

LEXIQUE 14 → Dans "activité" : Importance de l'installation classée

- Redevance annuelle
- Autorisation
- Déclaration

LEXIQUE 15 → Dans "activité" : Groupes des activités selon la note SEI

- 1^{er} groupe
- 2^{ème} groupe
- 3^{ème} groupe

LEXIQUE 16 → Dans "Accidents" : Milieu touché. Ce sont les milieux dans lesquels évoluent les êtres vivants. Un constat d'impact a pu y être observé.

- Air
- Sol/Sous-sol

- Eau superficielle
- Eau souterraine

LEXIQUE 17 → Dans "Accidents" : Impact sur les êtres

- Hommes
- Animaux
- Végétaux

LEXIQUE 18 → Dans "Utilisation" : Nombre d'utilisateurs actuels

- Multiple
- Unique
- Néant (si le site est totalement en friche)
- ? (je ne sais pas)

LEXIQUE 19 → Dans "Utilisation" : Type de l'utilisateur

- Service et administration locale, régionale ou nationale ou son représentant (mairie, pompier, service technique communal...)
- Organisme national parapublic ou son représentant (EDF, GDF, CDF, SNCF,...)
- Entreprise privée ou son représentant
- Personne physique (un particulier)

LEXIQUE 20 → Dans "Utilisation" : Statut de l'utilisateur

- Gérant
- Locataire
- Propriétaire

LEXIQUE 21 → Dans "Environnement du site" : Milieu d'implantation

- Urbain : Site localisé dans l'enveloppe de l'agglomération
- Périurbain : Site isolé, à la limite de l'agglomération (par ex. dans une tranche de 500 m)
- Rural : Site isolé dans la campagne, dans une ferme ou un hameau
- Industriel : Zone à concentration de sites industriels
- Commercial : Zone à concentration d'activités commerciales et/ou artisanale

LEXIQUE 22 → Dans "Environnement du site" : Position de l'AEP par rapport au site

- En aval : L'AEP est en aval de l'écoulement hydraulique de la nappe passant sous le site
- En amont : L'AEP est en amont de l'écoulement hydraulique de la nappe passant sous le site
- Latéral : L'AEP est sur l'un des côtés de l'axe général de l'écoulement de la nappe
- ? pour les cas où le sens d'écoulement de la nappe n'est pas connu ; dans ce cas, par mesure de précaution, le site doit être considéré comme pouvant engendrer un risque pour l'AEP.

LEXIQUE 23 → Dans "Environnement du site" : Zone de contraintes ou d'intérêts particuliers

- Arrêté de Biotope
- Cavité souterraine
- Cours d'eau
- D.A.T : Directive d'aménagement du territoire
- Espace boisé classé (L1301 du code de l'urbanisme)
- Forage (autre qu'AEP). Préciser s'il est à vocation agricole, industriel ou d'usage inconnu
- Forêt de protection
- Habitation
- Monument historique (dans périmètre de 500 m)
- Monument historique (hors périmètre de 500 m)
- Pisciculture
- P.N.R : Parc naturel régional
- Puits fermier : Ancien puits servant encore aux usages de la ferme (hommes, animaux, jardin)
- Réserve naturelle
- Réserve naturelle volontaire
- Secteur sauvegardé
- Site classé
- Source
- ZICO (zone d'intérêt communautaire pour la conservation des oiseaux)
- ZNIEFF1 (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique)
- ZNIEFF2 (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique)
- Zone de baignade
- Zone inondable
- ZPPAUP (zone de protection, patrimoine, architecture, urbanisme et paysage)
- ZPS (zone de protection spéciale)
- ZSC (zone spéciale de conservation)

LEXIQUE 24 → Dans "Environnement du site" : Terrains superficiels, il peut ne pas y en avoir, ou ils peuvent n'être pas assez épais, ou de nature trop peu différenciée de la roche mère pour être pris en compte ; dans ce cas il vaut mieux ne rien noter (cf. recommandation dans le texte de la notice)

- Néant
- Remblais
- Limon/Loess
- Argile (à silex ou autre)
- Arène (lithologie sablo-argileuse)
- Sables/ Gravier/ Galets

LEXIQUE 25 → Dans "Environnement du site" : Substratum, les grandes familles lithologiques proposées servent uniquement à donner un aperçu sur le type de perméa-

bilité pouvant exister sous le site. Ce sont les formations géologiques présentes sous l'éventuel terrain superficiel.

- Sable/Grès
- Argile/Marne/Molasse terrigène
- Calcaire tendre/Craie
- Calcaire compact
- Roches cristallines ou volcaniques
- Schistes

LEXIQUE 26 → Dans "Environnement du site" : Type de nappe

- Libre
- Captive

LEXIQUE 27 → Dans "Environnement du site" : Types d'aquifères

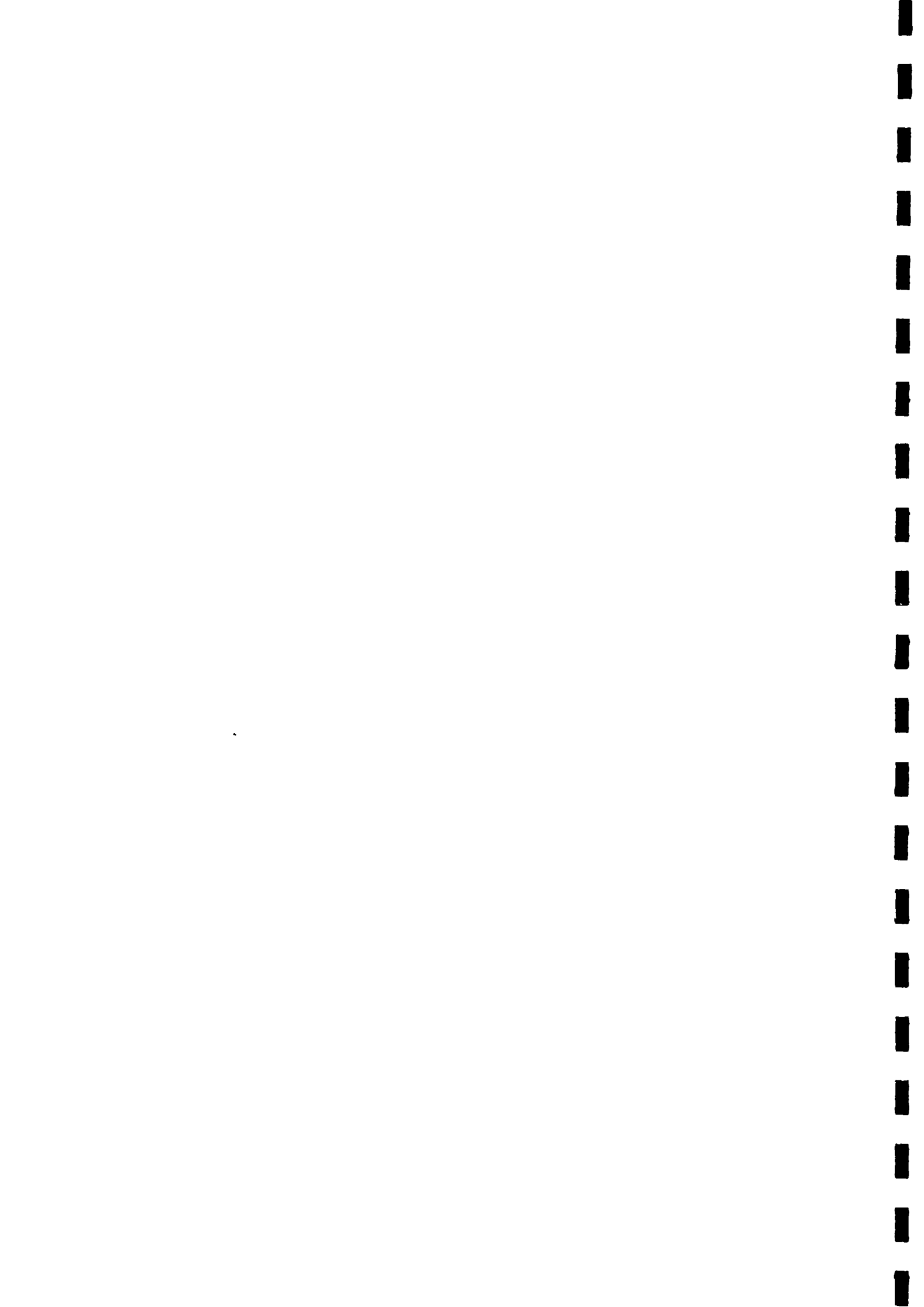
- Poreux
- Fissuré
- Karstique

LEXIQUE 28 → Dans "Environnement du site" : Code du système aquifère, c'est celui de la base ORACLE, encore appelé "code Margat".



Annexe 2

Lexique n° 12 : Code NAF des activités



Corrélation entre les codes NAF (modifiés) et les groupes d'activité définis dans la note SEI du 17/04/1996

Version du 25/09/1997

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

1. SUR LE LEXIQUE "ACTIVITÉS" (CODE NAF MODIFIÉ) UTILISÉ DANS LA BASE DE DONNÉES BASIAS

→ De nombreux chapitres des codes NAF originels (F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q) traitant plutôt de commerce, de petits métiers ou d'activités de services collectifs ou individuels n'ont pas été repris (ou que très partiellement) dans le lexique n° 12 de BASIAS. Parmi ces chapitres, seules les activités pouvant être une installation classée pour la protection de l'Environnement soumise à déclaration ou à autorisation, ou pouvant éventuellement constituer un risque potentiel ou être à l'origine de pollutions, ont été retenues (ainsi que leur code NAF associé) et regroupées dans un chapitre s'intitulant "activités de services collectifs ou personnels".

→ Les activités des codes NAF retenues dans ce lexique n° 12 ont été complétées par quelques précisions pour le rendre plus facilement exploitable, ainsi que par des activités qui, initialement, n'y figuraient pas. *Tous ces rajouts apparaissent en italique par rapport aux codes NAF originels.*

→ Lors de la saisie, il faut aussi considérer que lorsqu'il y a "fabrication" ou "utilisation" d'un produit, il y a forcément "stockage".

2. SUR LES CORRÉLATIONS ENTRE LES CODES NAF ET LES GROUPES D'ACTIVITÉ DÉFINIS DANS LA NOTE DU SEI, RELATIVE AUX CRITÈRES DE SÉLECTION DES SITES DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN DIAGNOSTIC INITIAL

→ Chaque site industriel est défini par une activité pendant une période donnée, ou par des activités différentes qui se sont succédé au fil du temps.

Il est nécessaire de rappeler qu'un site industriel peut avoir plusieurs installations, comme par exemple, un atelier de peinture, un quai de déchargement, une cuve à fuel, un entrepôt de solvants, un stockage de déchets, etc., chacune participant à une activité

générale du site. Il faut donc garder à l'esprit cette notion "d'installation" différente de la notion "d'activité" qui les englobe toutes et qui est associée à une adresse.

Chacune des activités du site, unique ou multiples au fil du temps sur un même lieu, est consignée dans BASIAS sous la forme d'un des codes NAF (Cf. lexique n° 12) dont la quasi totalité correspond à des activités, mais dont certains, parmi ceux rajoutés, correspondent à des installations participant à l'activité générale du site concerné.

Pour établir la corrélation entre une activité et le groupe (1^{er}, 2^{ème}, ou 3^{ème}) défini dans la note SEI du 17/04/1996, trois cas peuvent se présenter pour chaque activité pratiquée sur le site (point 1, 2 et 3).

- 1 - Soit la raison sociale exprime clairement l'activité dominante du site industriel considéré, comme par exemple, "la tannerie de l'ouest" ou "cokerie X" : dans ce cas le code NAF à associer au site, et le groupe d'activité correspondant sont évidents, respectivement DC19.1/groupe 1, et DF23.1/groupe 1 ;
- 2 - Soit la raison sociale est un terme elliptique qui donne peu de précision sur les diverses installations du site, parmi lesquelles certaines pourraient présenter un risque pour les personnes ou l'environnement, comme par exemple "Sté de tissage X" : dans ce cas le site sera codé de la façon suivante, soit DB17.2/groupe 3 à défaut de précisions sur les diverses installations, soit DB17.3/groupe 1 si le dossier mentionne la présence d'un atelier de teinture des tissus sur ce même site industriel ;
- 3 - Soit la raison sociale est peu explicite, comme par exemple "Sté Tartempion et fils" : dans ce cas, qui s'apparente au précédent, et à défaut d'autres précisions sur l'activité générale, le site sera codé en fonction de celle des installations, signalées sur ce même site, qui présente le plus de risque. Si la société considérée ne fait, par exemple, que du commerce de véhicules, elle sera codée G50.1/groupe 3, mais si elle a aussi un atelier de carrosserie et peinture elle sera codée alors G50.2b/groupe 2, ou si elle a de surcroît une ou des pompes pour distribuer du carburant comme une station service, elle sera codée G50.5/groupe 1.

→ Quelques codes NAF présentés dans le lexique n° 12 de BASIAS correspondent à des installations, dont certaines notamment transformateur/code E40.1d et D.L.I./code Z3 sont quasiment présentes sur tous les sites industriels, et même dans de nombreux immeubles non industriels. Considérer toutes ces installations en groupe 1 rendrait la méthode de tri trop peu sélective.

On pourrait donc envisager, *a priori*, de retenir les bases suivantes, lesquelles présentent cependant un biais et devront, de ce fait, être soumises à la réflexion du comité de pilotage régional :

- Pour les transformateurs, c'est le groupe de l'activité dominante du site concerné qui sera pris en compte. Pour les rares cas où la fonction du site est uniquement la trans-

formation du courant à haute tension (accumulation de plusieurs transformateurs), le groupe 1 pourrait être envisagé.

- Pour les DLI présent sur un site dont l'activité est floue ou non connue, le groupe 1 pourrait être attribué, par principe de précaution, pour tous les stockages $>$ ou $=$ à 10 m^3 (volume de stockage généralement retenu comme seuil minimal pour prendre en compte le site dans l'inventaire, lors du cadrage de l'opération par les comités de pilotage).
- Le groupe 1 est aussi à retenir pour tous les distributeurs d'hydrocarbures, à cause des problèmes posés par la pérennité des égouttures, quelle que soit la capacité de stockage de la station service.
- Pour les DLI, quel que soient leur volume, présents sur un site dont l'activité générale est connue, c'est cette activité qui sera codifiée selon le code NAF approprié et le groupe SEI (1, 2 ou 3) correspondant. Il serait alors nécessaire de préciser, si possible, dans le chapitre "produit" le type de liquide inflammable concerné et le volume de stockage en une ou plusieurs cuves.

Il faut rappeler que ces principes doivent être confirmés ou précisés par le comité de pilotage régional.

3. CHOIX DES SITES DEVANT ÊTRE SOUMIS À LA GRILLE DE TRI

→ Dans les cas où plusieurs activités se sont succédé sur un même site, le site sera retenu pour être soumis au crible de sélection si une, au moins, des activités est du groupe 1 ou du groupe 2.

Si toutes les activités sont du groupe 3, le site ne sera pas soumis au crible de sélection, sauf intérêt particulier du comité de pilotage pour ce site ; il est donc inutile, dans ce cas, de vouloir instruire les rubriques le concernant, notamment celles des critères environnementaux et de l'utilisation du site, dans la base BASIAS.

Menu principal du code NAF modifié

- A. **Agriculture, Chasse, Sylviculture**
- B. **Pêche, Aquaculture**
- C. **Industrie extractive (*mine, carrière, sablière, argillère, gypse, sels...*)**
- D. **Industrie Manufacturière**
 - DA. Industries Agricoles et Alimentaires
 - DB. Industries Textiles et Habillement (*et corde*)
 - DC. Industries du Cuir et de la Chaussure
 - DD. Travail du bois et fabrication d'articles en bois
 - DE. Travail du papier et carton/Édition, imprimerie
 - DF. Cokéfaction, Raffinage, Industries nucléaires, *et sources radioactives*
 - DG. Industrie Chimique
 - DH. Industrie du caoutchouc et des plastiques (*PVC, polystyrène...*)
 - DI. Fabrication *et préparation* d'autres produits minéraux non métalliques (*pierre, verre, céramique, terre cuite, ciment, plâtre, chaux, soufre, enrobés, réfractaires...*)
 - DJ. Métallurgie et travail des métaux (*dont traitement de surface, traitement électrolytique; mécanique générale*)
 - DK. Fabrication de machines et équipements (*constructions mécaniques de tous types y compris armes*) et munitions
 - DL. Fabrication d'équipements électriques (*y compris piles et accumulateurs*) ou électroniques
 - DM. Fabrication de matériel de transport
 - DN. Autres industries manufacturières (*dont récupération et régénération : chiffonniers, ferrailleurs*)
- E. **Production et distribution d'électricité (*y compris transformateur*), de gaz, d'eau, et de chaleur (*y compris compression, réfrigération, soufflerie*)**
 - **Activités de services collectifs ou individuels (*forage, commerce, garage, station service, transports, laboratoire d'analyse, assainissement, déchets, DLI, stockages divers*)**
 - F. Métiers de la construction
 - G. Commerces, Réparations (autos, machines diverses, articles domestiques...)
 - I. Transports, Communications (air, terre, eau)
 - K. Immobilier, Locations, Services aux entreprises
 - N. Santé, Action sociale
 - O. Services collectifs, sociaux et personnel
 - Z. Autres activités collectives ou privées

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
A.	AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE	
01.	AGRICULTURE, CHASSE, SERVICES ANNEXES	
01.1	Culture (<i>légumes, céréales, fruits, fleurs, pépinières</i>)	3
01.1g	Viticulture	3
01.2	Elevage	3
01.3	Culture et élevage associés	3
01.4	Services annexes à l'agriculture (<i>coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles → stockage de phytosanitaires, pesticides, ...</i>)	1
01.5	Chasse	3
02.	SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIÈRE, SERVICES ANNEXES	3
B.	PÊCHE, AQUACULTURE	
05.0a	Pêche	3
05.0c	Pisciculture, aquaculture, <i>conchyliculture</i>	3
C.	INDUSTRIES EXTRACTIVES	
CA.	EXTRACTION DE PRODUITS ENERGETIQUES	
10.	EXTRACTION DE HOUILLE, DE LIGNITE ET DE TOURBE	
10.1	Extraction et agglomération de la houille	
10.1a	<i>Extraction mais sans agglomération (Cf. 10.1b) de la houille</i>	3
10.1b	<i>Agglomération de la houille (utilisation de brai)</i>	1
10.2	Extraction et agglomération du lignite	3
10.3	Extraction et agglomération de la tourbe	3
11.	EXTRACTION D'HYDROCARBURES ; SERVICES ANNEXES	
11.1	Extraction d'hydrocarbures (<i>concession minière d'exploitation du pétrole et forage</i>)	1
11.2	Services annexes à l'extraction d'hydrocarbures (<i>bassin, boue...</i>)	1
12.	EXTRACTION DE MINERAIS D'URANIUM	1
CB.	EXTRACTION DE PRODUITS NON ENERGETIQUES	
13.	EXTRACTION DE MINERAIS METALLIQUES	
13.1	Extraction de minerais de fer	3
13.2	Extraction de minerais de métaux non ferreux	1
14.	AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES	
14.1	Extraction de pierres (<i>voir aussi 26.7</i>)	3
14.1a	Extraction de pierres pour la construction	3
14.1c	Extraction de calcaire industriel, de gypse et de craie	3
14.1e	Extraction d'ardoise	3
14.2	Extraction de sables et d'argiles	3
14.2a	Production de sables et de granulats	3
14.2c	Extraction d'argiles et de kaolin	3
14.3	Extraction de minéraux pour l'industrie chimique (<i>ex : soufre, sulfate, baryum,...</i>) et d'engrais naturels (<i>phosphate, potasse</i>)	1

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
14.4	Production de sel	3
14.5	Activités extractives n.c.a.	?/selon produit
14.6	<i>Extraction d'amiante</i>	1
D.	INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	
DA.	INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	
15.	INDUSTRIES ALIMENTAIRES	3
15.1	Industrie des viandes, de la charcuterie <i>et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)</i>	3
15.2	Industrie du poisson	3
15.3	Industrie des fruits et légumes (y compris jus de fruits et de légumes)	3
15.4	Industrie des corps gras (<i>huile végétale et animale, y compris fonderie de suif</i>), hors huile minérale (Cf. DF.23.2)	3
15.5	Industrie laitière (y compris glaces et sorbets)	3
15.6	Travail des grains (<i>farine</i>) ; fabrication de produits amylicés	3
15.7	Fabrication d'aliments pour animaux	3
15.8	Autres industries alimentaires (pain, chocolat, bombons, pâte, café, condiments, diététique,...)	3
15.9	Industrie des boissons (<i>autres que jus de fruits et de légumes</i>)	3
15.9x	<i>Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs</i>	3
15.9y	<i>Production de vin, cidre et bière</i>	3
15.9z	<i>Industrie des eaux et des boissons rafraîchissantes</i>	3
16.	INDUSTRIE DU TABAC	3
DB.	INDUSTRIE TEXTILE ET HABILLEMENT	
17.	INDUSTRIE TEXTILE	
17.1	Filature, peignage, pelotonnage	3
17.2	Tissage	3
17.3	Ennoblement textile (<i>teinture, impression,...</i>)	1
17.4	Fabrication d'articles textiles	3
17.5	Autres industries textile (<i>synthétique ou naturel</i> : tapis, moquette, corde, filet, coton, ouate, ...)	3
17.6	Fabrication d'étoffes à maille	3
18.	INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT ET DES FOURRURES	
18.1	Fabrication de vêtements en cuir	3
18.2	Fabrication de vêtements en textile	3
18.3	Industrie des fourrures	3
DC.	INDUSTRIE DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE	
19.1	Apprêt et tannage des cuirs (<i>tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues</i>)	1
19.2	Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie	3
19.3	Fabrication de chaussures	3

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
DD.	TRAVAIL DU BOIS ET FABRICATION D'ARTICLES EN BOIS	
20.1	Sciage, rabotage, imprégnation du bois	
20.1a	Sciage et rabotage du bois	3
20.1b	Imprégnation du bois (<i>fongicides, vernis, insecticides</i>)	1
20.2	Fabrication de panneaux de bois (<i>aggloméré, contre-plaqué, ...</i>)	3
20.3	Fabrication de charpentes et de menuiseries	3
20.4	Fabrication d'emballages en bois	3
20.5	Fabrication d'objets divers en bois ou liège, et vannerie	3
DE.	INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON ; ÉDITION ET IMPRIMERIE	
21.	INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON	
21.1	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	1
21.2	Fabrication d'articles en papier ou en carton (papier peint, toilette, emballage, ...)	3
22.	ÉDITION, IMPRIMERIE, REPRODUCTION	
22.1	Edition (livres, revues, journaux, ...)	3
22.2	Imprimerie (y compris reliure, photogravure,...)	1
22.3	Reproduction d'enregistrements (<i>vidéo, son, informatique</i>) <i>sans fabrication des supports (bandes, disques: Cf.24.6j))</i>	3
DF.	COKÉFACTION, RAFFINAGE, INDUSTRIES NUCLÉAIRES ET SOURCES RADIOACTIVES	
23.1	Cokéfaction (<i>cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales</i>)	1
23.2	Raffinage, <i>distillation et rectification</i> du pétrole <i>et/ou stockage d'huile minérales</i>	1
23.3	Elaboration et transformation de matières nucléaires	3/inventorié par ailleurs, par l'ANDRA
23.4	<i>Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)</i>	3/inventorié par ailleurs, par l'ANDRA
DG.	INDUSTRIE CHIMIQUE	1
24.1	Industrie chimique de base	1
24.1a	Fabrication de gaz industriels	1
24.1c	Fabrication de colorants, de pigments <i>et d'encre</i> s	1
24.1e	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	1
24.1g	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	1
24.1j	Fabrication de produits azotés et d'engrais	1
24.1l	Fabrication de matières plastiques de base	1
24.1n	Fabrication de caoutchouc synthétique	1
24.1o	<i>Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai</i>	1
24.2	Fabrication <i>et stockage</i> de produits agrochimiques (<i>phytosanitaires, fongicides, insecticides, ...</i>)	1

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
24.3	Fabrication ou <i>stockage</i> de peintures, vernis ou solvants	1
24.4	Industrie pharmaceutique et <i>laboratoire de recherche</i>	1
24.5	Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien	1
24.5a	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	1
24.5c	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	1
24.6	Fabrication d'autres produits chimiques	1
24.6a	Fabrication de produits explosifs et <i>inflammables</i> (<i>allumettes, feux d'artifice, poudre,...</i>)	1
24.6c	Fabrication et stockage de colles, gélatines, <i>résines synthétiques, gomme, mastic,</i>	1
24.6e	Fabrication d'huiles essentielles	1
24.6g	Fabrication de produits chimiques pour la photographie	1
24.6j	Fabrication, dépôt et retraitement de supports de données (<i>bandes, disques, film.</i>)	1
24.6l	Fabrication de produits chimiques à usage industriel	1
24.7	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	1
DH.	INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC ET DES PLASTIQUES	1
25.1	Industrie du caoutchouc (dont fabrication des pneus et rechapage, ...)	1
25.2	<i>Fabrication, transformation et dépôt</i> des matières plastiques (<i>PVC, polystyrène,...</i>)	1
DI.	FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES	
26.1	Fabrication de verre et d'articles en verre (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	1
26.2	Fabrication de produits céramiques (<i>domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine</i>)	1
26.3	Fabrication de carreaux en céramique	1
26.4	Fabrication de tuiles et briques et de produits divers en terre cuite (<i>tuilerie, poterie, briqueterie</i>)	3
26.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (<i>centrale à béton, ...</i>)	3
26.6	Fabrication d'ouvrages en ciment, béton ou en plâtre ; de mortier	3
26.7	Travail de la pierre (<i>taille, concassage, criblage, polissage</i>)	3
26.8	Fabrication et <i>préparation</i> de produits minéraux divers	3
26.8a	Fabrication de produits abrasifs	3
26.8d	<i>Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple)</i>	3
26.8e	<i>Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches soufrées</i>	1
26.8f	<i>Fabrication, utilisation et stockage d'amiante et de produits amiantés (Fibrociment.)</i>	1

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
DJ.	MÉTALLURGIE ET TRAVAIL DES MÉTAUX	
27.	MÉTALLURGIE	
27.1	Sidérurgie	1
27.2	Fabrication de tubes	1
27.3	Première transformation de l'acier (profilage, laminage, tréfilage, étirage)	1
27.4	Production de métaux non ferreux (<i>broyage et traitement des minerais</i>)	1
27.4a	Production de métaux précieux	1
27.4c	Production d'aluminium	1
27.4d	Première transformation de l'aluminium	1
27.4f	Production de plomb, de zinc ou d'étain	1
27.4g	Première transformation du plomb, du zinc ou de l'étain	1
27.4j	Production de cuivre	1
27.4k	Première transformation du cuivre	1
27.4m	Métallurgie des autres métaux non ferreux	1
27.5	Fonderie	1
27.5a	Fonderie de fonte	1
27.5c	Fonderie d'acier	1
27.5e	Fonderie de métaux légers	1
27.5g	Fonderie d'autres métaux non ferreux	1
28.	TRAVAIL DES MÉTAUX (CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES)	
28.1	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (<i>portes, poutres, grillage, treillage...</i>)	2
28.2	Fabrication de réservoirs métalliques (<i>pour gaz ou liquide</i>) et de chaudières pour le chauffage central	2
28.3	Chaudronnerie, <i>tonnellerie</i>	2
28.4	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, <i>matriçage, découpage</i> ; métallurgie des poudres	2
28.5	Traitement des métaux ; mécanique générale	
28.5a	Traitement et revêtement des métaux (<i>traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures</i>)	1
28.5c	Décolletage	1
28.5d	Mécanique générale	2
28.6	Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie (<i>serrures, ferrures, clous, ...</i>)	2
28.7	Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...)	2

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
DK.	FABRICATION DE MACHINES ET ÉQUIPEMENTS (CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES)	
29.1	Fabrication d'équipements mécaniques (<i>pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission</i>)	2
29.2	Fabrication de machines d'usage général (<i>fours, brûleurs, ascenseurs, lavage, bascules, frigos, ventilateurs...</i>)	2
29.3	Fabrication de machines agricoles (<i>tracteurs...</i>) et réparation	2
29.4	Fabrication de machines-outils (<i>à métaux, à bois, portatives à moteur incorporé, de soudage</i>)	2
29.5	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique (<i>à préciser</i>)	2
29.6	Fabrication d'armes et de munitions	1
29.7	Fabrication d'appareils domestiques (<i>électriques ou non</i>)	2
DL.	FABRICATION ET RÉPARATION D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES (Y COMPRIS PILES ET ACCUMULATEURS) OU ÉLECTRONIQUES	
30.	FABRICATION ET RÉPARATION DE MACHINES DE BUREAU ET DE MATÉRIEL INFORMATIQUE	1
31.	FABRICATION DE MACHINES ET APPAREILS ÉLECTRIQUES	
31.1	Fabrication et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	1
31.2	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	2
31.3	Fabrication de fils et câbles isolés	2
31.4	Fabrication, réparation et recharge d'accumulateurs et de piles électriques	1
31.5	Fabrication de lampes et d'appareils d'éclairage	2
31.6	Fabrication d'autres matériels électriques et électromagnétiques (<i>pour moteurs et véhicules ou non</i>)	2
32.	FABRICATION D'ÉQUIPEMENTS DE RADIO, TÉLÉVISION ET COMMUNICATION (ÉLECTRONIQUE...)	
32.1	Fabrication de composants électroniques (<i>actifs ou passifs et condensateurs</i>)	1
32.2	Fabrication d'appareils d'émission et de transmission (<i>téléphone, radar,</i>)	2
32.3	Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image (<i>T.V., hi-fi, caméra,</i>)	2
33.	FABRICATION D'INSTRUMENTS MÉDICAUX, DE PRÉCISION, D'OPTIQUE ET D'HORLOGERIE	
33.1	Fabrication de matériel médico-chirurgical (y compris radiologique, ...) et d'orthopédie	2
33.2	Fabrication d'instruments de mesure et de contrôle	2
33.3	Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels	2
33.4	Fabrication de matériels optique et photographique	2
33.5	Horlogerie	2

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
DM.	FABRICATION DE MATÉRIEL DE TRANSPORT	
34.	INDUSTRIE AUTOMOBILE	
34.1	Construction de véhicules automobiles	2
34.2	Fabrication de carrosseries et remorques	2
34.3	Fabrication d'équipements automobiles	2
35.	FABRICATION D'AUTRES MATÉRIELS DE TRANSPORT	
35.1	Construction navale	2
35.2	Construction de matériel ferroviaire roulant	2
35.3	Construction aéronautique et spatiale	2
35.4	Fabrication de motocycles et de bicyclettes <i>et véhicules pour invalides</i>	2
35.5	Fabrication de matériels de transport n.c.a.	2
DN.	AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	
36.	FABRICATION DE MEUBLES ; INDUSTRIES DIVERSES	
36.1	Fabrication de meubles <i>et matelas</i>	3
36.2	Bijouterie <i>et monnaies métalliques</i>	3
36.3	Fabrication d'instruments de musique	3
36.4	Fabrication d'articles de sport	3
36.5	Fabrication de jeux et jouets	3
36.6	Autres industries diverses (crin, brosse, bijoux fantaisie, duvet, ...)	3
37.	RÉCUPÉRATION ET RÉGÉNÉRATION	
37.1	Récupération de matières métalliques recyclables (<i>ferrailleur, casse auto... </i>)	1
37.2	Récupération de matières non métalliques recyclables (<i>chiffon, papier, déchets "vert" pour fabrication de terreaut; à ne pas confondre avec décharge de "déchets verts" qui n'est pas contrôlée: OO90.0e, ou avec peaux vertes ou bleues : DC19.1... </i>)	3
37.3	Régénération et/ou stockage d'huiles usagées	1
E.	PRODUCTION, DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, (Y COMPRIS TRANSFORMATEUR), DE GAZ (Y COMPRIS SOUFFLERIE, COMPRESSION ET REFRIGÉRATION), D'EAU ET DE CHALEUR	
40.	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (Y COMPRIS TRANSFORMATEUR), DE GAZ ET DE CHALEUR	
40.1	Production et distribution d'électricité	
40.1a	Centrale électrique thermique	1
40.1b	Centrale électrique hydraulique	3
40.1c	Centrale nucléaire	3/suivi par l'ANDRA
40.1d	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	1
40.2	Production et distribution de combustibles gazeux (<i>usine à gaz, générateur d'acétylène</i>), pour autres gaz industriels cf. DG24.1a	1

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
40.3	Production et distribution de chaleur	3
40.4	<i>Compression, réfrigération</i>	3
41.	CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU	
41.0	Captage, traitement et distribution d'eau potable	3
F.	CONSTRUCTION (<i>Métiers de la</i>)	
F45.1	Préparation des sites (<i>démolition, terrassement</i>)	3
F45.1d	Forages et sondages	3
F45.2	Construction d'ouvrage, de bâtiment ou de génie civil, (couverture, tunnel, canalisation, ligne électrique, étanchéité, route, voie ferrée, canal, levage, montage)	3
F45.3	Travaux d'installation (<i>électrique, isolation, eau, gaz, plomberie</i>)	3
F45.4	Travaux de finition (<i>plâtrier; menuisier bois, PVC, métaux ; serrurier ; revêtement sols et murs, peintre ; vitrier</i>)	3
G.	COMMERCES, REPARATION AUTOMOBILE (<i>OU AUTRES</i>) ET D'ARTICLES DOMESTIQUES	
G50.1	Commerce de véhicules automobiles	3
G50.2	Entretien et réparation de véhicules automobiles (<i>ou autres</i>)	
G50.2a	<i>Garages, ateliers, mécanique et soudure</i>	2
G50.2b	<i>Carrosserie, peinture</i>	2
G50.3	Commerce d'équipement automobile	3
G50.4	Commerce et réparation de motocycle	2
G50.5	Commerce <i>de gros</i> en carburants, ou de détail (<i>station service quelle que soit sa capacité de stockage</i>)	1
G52.4	<i>Droguerie (sauf s'il y a production, fabrication de drogues → lier groupe comme DG24.n)</i>	3
I.	TRANSPORT ET COMMUNICATION (<i>PAR AIR, EAU ET TERRE</i>)	
I60	Transports terrestres	
I60.1	Transport <i>et installations</i> ferroviaires (<i>gare de triage et entretien des locomotives</i>)	2
I60.2	Transports urbains et routiers (<i>gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation</i>)	2
I60.2c	Téléphériques, remontées mécaniques	3
I60.3	Transports par conduites (<i>pipeline, gazoduc, chimioduc...</i>)	1
I61	Transports par eau	
I61.1	Transports maritimes et côtiers (<i>port maritime</i>)	2
I61.2	Transports fluviaux (<i>port fluvial</i>)	2
I62	Transports aériens (<i>aérodromes</i>)	1
I63	Services auxiliaires des transports	
I63.1	Entreposage frigorifique ou non et manutention	3
I63.2	Gestion d'infrastructures de transport	3

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
K.	IMMOBILIER, LOCATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES	
K74.7	Activités <i>et entreprises</i> de nettoyage <i>et/ou</i> de vidange	1
N.	SANTÉ ET ACTION SOCIALE	
N85.1	Activité pour la santé humaine	3
N85.1a	Hôpitaux et cliniques	3
N85.1k	Laboratoire d'analyses médicales	3
N85.2	Clinique vétérinaire	3
O.	SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS	
O90	Assainissement, voirie et gestion des déchets	
O90.0a	Épuration des eaux usées (<i>station d'épuration</i>)	1
O90.0b	Enlèvement et traitement des ordures ménagères (<i>décharge d'O.M.; déchetterie</i>)	1
O90.0c	Décharge de pneus usagés	1
O90.0d	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (<i>ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945</i>)	1
O90.0e	Décharge de déchets verts	3
O90.0f	Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.)	1
O90.0g	Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.)	1
O90.0h	Décharge de déchets hospitaliers ou de laboratoires pharmaceutiques	1
O90.0i	Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (<i>indépendants ou associés aux cimenteries</i>)	1
O93	Services personnels	
O93.0	Blanchisserie, Teinturerie (gros ou détail); blanchissement <i>et traitement</i> des pailles, fibres textiles, chiffons,	1
Z.	AUTRES ACTIVITÉS COLLECTIVÉS OU PRIVÉES	
Z1.	Stockage de produits chimiques (<i>minéraux, organiques, ...</i>)	1
Z2.	Stockage de charbon	3
Z3.	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	1/ si > ou = à 10m ³
Z4.	Terrils <i>et/ ou</i> crassier de mines	1
Z5.	Stockage de résidus miniers après traitement des minerais métalliques non ferreux	1
Z6.	Boues de dragage (<i>éventuellement chargées en métaux et/ou en produits polluants organiques</i>)	1
Z7	Dépôt ou stockage de gaz (<i>hors fabrication cf. DG24.1a ou E40.2</i>)	3

Annexe 3

Lexique n° 13 : Code des produits

LEXIQUE N°13

REMARQUES SUR LE LEXIQUE "PRODUITS" UTILISÉ DANS LA BASE DE DONNÉES BASIAS (version du 28/08/1997)

Ce lexique présente seulement les grandes familles des produits et substances qui peuvent être utilisés ou générés sur un site industriel. Ceci a été volontairement conçu de cette façon afin d'être d'un emploi facile lors de la saisie des informations qui, à ce stade de l'inventaire, ne sont pas forcément très détaillées.

Ce lexique "produit" a été établi sur la base des propositions de la DRIRE/BOU, complétées par les éléments recommandés à l'analyse par le décret n° 89-3 du 03/07/1989 modifié, relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, et à la liste des Déchets Industriels Spéciaux présentés par le décret n° 95-1057 du 18/09/1995, relatif à la taxe sur le traitement et le stockage des déchets.

<u>Code Produit</u>	<u>Libellé</u>
A	MÉTAUX FERREUX
B	MÉTAUX NON FERREUX
B01	Antimoine
B02	Arsenic
B03	Baryum
B04	Bérylium
B05	Bore, Borax
B06	Cadmium
B07	Chrome
B08	Cuivre
B09	Etain
B10	Manganèse
B11	Mercure
B12	Molybdène
B13	Nickel
B14	Plomb, Litharge
B15	Sélénium
B16	Thallium
B17	Titane
B18	Vanadium
B19	Zinc
C	MATÉRIAUX ET COMPOSÉS DIVERS
C01	Amiante
C02	Boues résiduelles
C03	Cendres et résidus d'incinération
C04	Charbon
C05	Coke
C06	Colle, Mastic, Vernis, Résine, Huile siccatrice
C07	Déchets hospitaliers ou de laboratoire
C08	Déchets Industriels Banals (DIB)
C09	Déchets Industriels Spéciaux (DIS)
C10	Déchets organiques (animaux ou végétaux)
C11	Eaux ammoniacales
C12	Effluents
C13	Engrais
C14	Explosifs
C15	Graisses, Cires, Lubrifiants pâteux, Huile de lin
C16	Lixiviats
C17	Machefer, Scories et Laitiers
C18	Matériaux radioactifs et Sources
C19	Minerais bruts

C20	Ordures ménagères (OM)
C21	Pigments, Peintures, Encres et Colorants
C22	Poussières et Limailles
C23	Produits Pharmaceutiques
C24	Sables de Fonderies
C25	Bains de décapage
C26	Savons, Détergents et Emulsions (Tensio-actifs)
D	PRODUITS CHIMIQUES (naturels ou synthétiques)
D01	Acides
D02	Asphalte, Bitume, Goudrons, Brai
D03	Bases
D04	Caoutchouc, Elastomères, Plastiques, Polymères,
Celluloïd	
D05	Chlore, Chlorures, Hypochlorite
D06	Composés de l'Azote
D07	Cyanures et Cyanates
D08	Fluorures et Fluor
D09	Fongicides et Pesticides
D10	Huiles Hydrauliques et/ou de Moteurs et/ou de
trempe	
D11	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène
D12	Hydrocarbures Aromatiques Monocycliques (CAV
dont	Benzène, Toluène et Xylène
D13	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)
D14	Pétrole Brut
D15	Phénols et ses composés
D16	Phosphates et Phosphore
D17	Polychlorobi et tri phényles (PCB, PCT, Dioxines, Furanes)
D18	Potasse et sels de Potassium
D19	Produits organo-halogénés (F, Br, Cl, I)
D20	Sels de Sodium
D21	Sels de Magnésium
D22	Solvants, térébenthine
D23	Sulfates et Sulfures
D24	Alcools
D25	Gaz

Annexe 4

**Note DPPR/SEI du 17 avril 1996,
relative aux critères de sélection
de sites nécessitant un diagnostic initial**

CRITERES DE SELECTION POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS INITIAUX

(note du ministère de l'Environnement DPPR/SEI/BPSE du ~~30/6/95~~ 17/04/1396)

Le recensement des sites industriels (potentiellement) pollués constitue la première étape de la nouvelle politique de traitement et de réhabilitation des sites et sols pollués définie par le circulaire ministérielle du 3 décembre 1993. Ce recensement s'effectue par trois voies complémentaires :

- le constat ou la déclaration d'une pollution sur un site industriel ancien ou en activité ;
- l'étude systématique, avec définition de secteurs d'activités prioritaires, des sites industriels en activité ;
- des études historiques permettant d'inventorier les sites industriels anciens sur lesquels a été exercée une activité susceptible d'être à l'origine d'une pollution de ces sites.

Les études historiques, menées généralement au niveau régional ou départemental, font l'objet d'un guide méthodologique "Inventaire historique d'anciens sites industriels", élaboré conjointement par l'ADEME, le BRGM et le CRESAL/CNRS.

La définition et la mise au point des objectifs de telles études, c'est-à-dire :

- le périmètre géographique de l'étude ;
- le type d'activité industrielle ou de site à recenser ;
- la taille minimale des sites ou de l'activité à retenir ;
- la période à inventorier ;
- les données à acquérir pour chaque site ;
- le type de rendu final de l'étude ;

sont de la compétence du comité ou de la structure locale de pilotage de ces inventaires. En effet, ces objectifs dépendent essentiellement du contexte local, des moyens humains et financiers disponibles et de la volonté des différents partenaires de réaliser un recensement plus ou moins large et systématique.

Cependant, pour une homogénéité et une cohérence nationales des inventaires régionaux, notamment pour ce qui concerne :

- le type d'activité industrielle ou de site à recenser ;
- la taille minimale des sites ou des activités à retenir ;
- la structure locale de pilotage ;

des recommandations ont été élaborées par le groupe de travail national des sites et sols pollués.

La suite logique des inventaires historiques régionaux est la réalisation de diagnostics initiaux ou "études des sols", et d'une évaluation simplifiée des risques sur les sites potentiellement pollués recensés et considérés comme prioritaires. Il est donc nécessaire à cet endroit de disposer de **critères pertinents** permettant de **sélectionner** parmi les sites répertoriés ceux à retenir en priorité pour réaliser un diagnostic initial.

En préalable, il conviendra de distinguer, parmi les sites inventoriés par les études historiques, les sites encore en activité (industrielle) et les sites anciens où l'activité (industrielle) a cessé ; les sites en activité seront "traités" dans le cadre normal du suivi exercé par les services d'inspection des installations classées.

Les critères et la méthodologie de sélection proposés ci-après concernent donc exclusivement les sites anciens et la sélection, parmi ceux-ci, des sites prioritaires pour la réalisation d'un diagnostic initial ou "étude des sols" et d'une évaluation simplifiée des risques.

1 - La pertinence des critères de sélection

Le choix des sites prioritaires doit s'exercer de façon transparente, cohérente et homogène, d'où la nécessité de déterminer, au niveau national, les critères permettant d'opérer ce choix.

Les critères de sélection à retenir doivent donc être :

- pertinents vis-à-vis des risques de pollution des sites industriels et vis-à-vis de la santé publique ;
- suffisamment discriminants pour permettre un "tri" efficace et efficient des sites (potentiellement) pollués anciens ;
- d'un accès facile en termes d'informations à rechercher et à prendre en compte ;
- clairs et sans ambiguïtés afin de ne pas laisser de place à des différences d'interprétation, ce qui serait contraire aux soucis de cohérence et d'homogénéité nationales.

2 - Les critères de sélection proposés

Les différents critères proposés sont les suivants :

- la nature de la ou des activités industrielles exercées antérieurement sur le site ;
- la situation du site : réaménagé ou non réaménagé (en friche) ;
- l'existence d'un projet identifié de réaménagement du site, projet décidé (maître d'ouvrage connu) et devant être réalisé à court ou moyen terme (date du projet précisée) ;
- la vulnérabilité des eaux souterraines ou superficielles (usage sensible ou prioritaire) au droit du site ;

L'existence de plaintes répétées et attribuables à un site ancien n'est pas retenue comme critère de sélection : l'examen de ce type de situation relève de l'activité "classique" de suivi et d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

Inventaire historique d'anciens sites industriels

2.1. Nature des activités

En ce qui concerne la nature de la ou des activités exercées antérieurement sur les sites inventoriés, trois groupes ont été définis, par ordre décroissant de priorité :

- 1er groupe
 - Anciennes décharges ou dépôts ou installations de recyclage, récupération et d'élimination de déchets industriels,
 - Productions et/ou stockages (associés ou non associés à l'activité de production) des industries suivantes :
 - . chimie,
 - . pétrochimie,
 - . carbochimie,
 - . pharmacie et parapharmacie,
 - . phytosanitaires et pesticides,
 - . extraction et raffinage du pétrole,
 - . gazéification, cokéfaction, et transformation de la houille,
 - Dépôts d'hydrocarbures et stations services,
 - Industries de la métallurgie et fonderie des métaux non-ferreux,
 - Industries de la sidérurgie primaire des métaux ferreux
 - Industrie du traitement de surface
 - Activités de la cristallerie et de la céramique,
 - Activités d'ennoblissement textile, de tannerie,
 - Activités de traitement du bois,
- 2ème groupe :
 - Centrales thermiques (fioul, charbon)
 - Sidérurgie secondaire des métaux ferreux, transformation de l'acier
 - Industries mécaniques et ateliers d'entretien et de maintenance,
- 3ème groupe :
 - Autres activités industrielles.

2.2. La situation du site

Les sites industriels anciens en friche seront distingués selon qu'il existera ou non un projet de réaménagement identifié et décidé.

Pour les sites réaménagés ou les projets de réaménagement, deux valeurs correspondant à des usages du site peuvent être retenus :

- zones sensibles : zone résidentielle ou zone d'activités récréatives ou zone d'activités sensibles (établissement d'enseignement, établissements médicaux ...);
- autres usages du site.

2.3. Vulnérabilité/sensibilité des eaux souterraines ou superficielles

Par ce critère, il s'agit de prendre en compte la vulnérabilité ou la sensibilité des eaux souterraines ou superficielles sous le double aspect : ressource existante pour l'alimentation en eau potable ou pour un usage sensible et patrimonial. Ce critère s'appréciera principalement par rapport aux documents des SDAGE (schéma départemental d'aménagement et de gestion des eaux) et des SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux).

3 - La méthode de sélection proposée

L'objectif est de ranger, à l'aide des critères susmentionnés, les sites anciens inventoriés en deux groupes :

- les sites prioritaires pour un diagnostic initial ou "étude des sols" ;
- les sites non prioritaires ; ces derniers devant cependant être "gardés en mémoire".

L'idée est de faire, à l'issue du dépouillement des diverses archives et du premier regroupement dans le fichier informatique des sites industriels anciens, une présélection sur la base du 1er et du 2ème groupes tels que définis au paragraphe 2.1. ci-contre.

Le critère "situation du site" est alors croisé avec la vulnérabilité/sensibilité dont le concept est abordé de façon détaillée. Les codes du tri de ces deux critères, présentés dans les paragraphes suivants, permettent de classer les sites présélectionnés (sur la base de l'activité) en ~~X~~ classes de priorité.

8

3.1. Codification et croisement des critères "situation du site" et "vulnérabilité/sensibilité"

La "situation du site" est codé par un indice qui peut prendre trois valeurs :

- | | |
|---|---|
| - réaménagement réalisé ou projeté de type sensible | 4 |
| - réaménagement réalisé ou projeté de type non sensible | 2 |
| - site non réaménagé (friche) et sans projet identifié | 1 |

Les réaménagements de type sensible sont ceux définis au paragraphe 2.2 ci-contre.

La "vulnérabilité/sensibilité" du milieu est codée par un indice qui peut prendre trois valeurs, même si les cartes de vulnérabilité de certaines régions détaillent ce critères de façon plus fine :

- | | |
|---|---|
| - sites localisés soit dans un périmètre de protection rapprochée ou éloignée d'un captage alimentant en eau potable une collectivité publique (AEP), ou à défaut, dans la zone d'alimentation de l'ouvrage, lorsqu'il n'y a pas de recouvrement argileux pour protéger l'aquifère capté, soit en amont de pisciculture, de conchyliculture, de zone de baignade. Il s'agit ici de prendre en compte la notion de cible potentielle, quelles que soient la lithologie et la perméabilité des formations géologiques impliquées, | 4 |
| - aquifères dans des formations vulnérables (terrains poreux ou très fissurés, tels que calcaires karstifiés, alluvions sablo-graveleuses, ...). Il s'agit ici de noter la vulnérabilité stricto sensu sans cible potentielle, | 3 |
| - aquifères faiblement vulnérables (sables argileux, marnes calcaires, molasse terrigène, ...) ou terrains très peu perméables (formations épaisses d'argiles, limons, marnes. ...). | 1 |

Inventaire historique d'anciens sites industriels

Ces codes ont été choisis de telle façon que le croisement de ces deux critères permette d'obtenir une grille (par addition des deux codes) avec un éventail des classes suffisamment discriminant.

La grille ci-après présente les ^{huit} ~~douze~~ "classes" de priorité résultant du croisement des critères "situation du site" et "vulnérabilité/sensibilité".

	Vulnérabilité/sensibilité			
	Code	4	3	1
Situation du site	4	8	7	5a
	2	6	5b	3
	1	5a	4	2

3.2. Sélection des sites prioritaires

La sélection des sites prioritaires pour la réalisation de diagnostics initiaux et de l'évaluation simplifiée des risques s'effectuera donc ainsi :

- 1) présélection, parmi les sites inventoriés, des sites sur lesquels ont été exercées des activités appartenant aux 1er et 2ème groupes tels que définis au paragraphe 2.1 ci-avant,
- 2) pour les sites présélectionnés, codification de leur caractéristiques en terme de situation et de vulnérabilité/sensibilité, selon le système de codification défini au paragraphe 3.1 ci-avant,
- 3) détermination de la classe de priorité selon la grille ci-dessus.

Une étude de diagnostic initial et une évaluation simplifiée des risques devront être envisagées sur les sites des classes 8, 7, 6 et 5a qui rassemblent les sites pouvant avoir un impact sur les personnes, via des cibles potentielles liées à la vulnérabilité/sensibilité (du milieu) ou au réaménagement actuel ou projeté.

Les priorités de réalisation de ces études doivent évidemment se lire ainsi :

Classe 8 > Classe 7 > Classe 6 > Classe 5a

Dans un second temps, et donc à plus long terme, les études pourront porter également sur les sites rangés en classes 5b et 4 qui rassemblent les sites placés dans un contexte de grande vulnérabilité, mais sans cible potentielle identifiée actuellement.

Il n'y a aucune urgence à étudier les sites des classes 3 et 2, qui ne se trouvent pas en amont de cible potentielle, ni dans un contexte géologique vulnérable.

A l'intérieur de chaque classe, un sous-classement, laissé à l'appréciation du comité de pilotage, pourra être envisagé en fonction, par exemple, des accidents ou incidents connus, de l'importance de l'activité, ou d'autres détails recueillis au cours de la recherche historique.

La démarche de cette méthode a été testée sur la zone du bassin versant de l'étang de Thau dans l'Hérault par le BRGM et tient compte des enseignements tirés de ce test. Le retour d'expérience de son application sur une plus grande échelle conduira à lui apporter des modifications et des améliorations. Cette méthodologie de sélection est donc encore à considérer comme provisoire.

BRGM
SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL
Département Utilisation et Protection de l'Espace géologique
Centre thématique "Pollutions-Déchets-Friches industrielles"
Fort de Lézennes - 59260 LEZENNES - France - Tél. : 03.20.19.15.40